

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 684

13 septembre 1999

SOMMAIRE

Banco Itaú Europa Fund	page 32792	Feni Holding S.A., Luxembourg	32821
Banco Itaú Europa Fund Management Company S.A., Luxembourg	32792	Fidelity Funds - Malaysia Fund	32830
Basic Holding S.A., Luxembourg	32793	Financial Administration Services (Luxembourg) S.A., Luxembourg	32815
Beretta (Luxembourg) S.A., Luxembourg	32832	Financial Investments Luxembourg S.A., Luxembourg	32822
Biomedic Laboratoires Holding S.A., Luxembourg	32792	Financial Ridge S.A., Luxembourg	32831
B + K Participations S.A., Luxembourg	32799	Finhôtel S.A.H.	32822
Blakeney Investors, Luxembourg 32793, 32794,	32795, 32796, 32797, 32798	Fininvest Prima, S.à r.l., Luxembourg	32826
Bona S.A., Luxembourg	32798	Fininvest Secondo, S.à r.l., Luxembourg	32826
C.E.F., Compagnie Européenne de Financement S.A., Luxembourg	32806	Finiplom S.A., Luxembourg	32823, 32824
CMB T Investments Luxembourg S.A., Luxembg	32798	Flex Finance A.G., Luxembourg	32822
Co.Gea, S.à r.l., Luxembourg	32801	Fontanarosso S.A., Luxembourg	32814
Cogemet Holding S.A., Luxembourg	32802	Framec International S.A., Luxembourg	32826
Compagnie d'Investissements S.A., Luxembourg	32805	Fundmar S.A., Luxembourg	32827
Compagnie Européenne de Signalisation S.A., Luxembourg	32802	Gat S.A., Luxembourg	32827
Compagnie Financière Ponte Carlo Holding S.A.H., Luxembourg	32800, 32801	G.F. Consultant S.A., Luxembourg	32824
Cortina, S.à r.l., Luxembourg	32805	GIM Fund, FC PI, Luxembourg	32827
Cregem Conseil Luxembourg S.A., Luxembourg ..	32802	G.I.T.E.N., Groupe International des Technologies Naturelles S.A., Luxembourg	32827
Cregem International Bank S.A., Luxembourg ...	32806	Godfroy & Associés S.A., Luxembourg ...	32819, 32820
Dafere Limited S.A., Luxembourg	32806	Golden Art, S.à r.l., Luxembourg	32828
Daulby S.A., Luxembourg	32806	Gonnord Investments, Sicav, Luxembourg	32828
Discreet Logic Europe S.A., Luxembourg	32805	Grosvenor First European Investments S.A., Luxembourg	32828
DMR Consulting Group, Luxembourg ...	32813, 32814	Grosvenor Investments (Portugal) S.A., Luxembg	32820
Dresdner RCM Japanese Warrant Fund, Luxembourg	32803, 32804	Grosvenor Luxembourg S.A., Luxembourg	32821
Dreyfus Group S.A., Luxembourg	32807	Gruppo S.A., Luxembourg	32828
Eastern Holdings Management S.A., Luxembourg ..	32807	Helka S.A., Luxembourg	32828
EC Tactical Management S.A., Luxembourg	32807	Heritam, Sicav, Luxembourg	32829
Edesa S.A., Luxembourg	32811	Holding du Veneto S.A.H., Luxembourg ..	32825, 32826
Efficiency Growth Fund, Sicav, Luxembourg	32807	IBC International (Luxembourg) S.A., Luxembourg ..	32831
Eiswe S.A.H.	32811	Innovel, S.A.H., Luxembourg	32829
EMF Management S.A., Luxembourg	32808	Insinger Finance S.A., Luxembourg	32824, 32825
Enerlux S.A., Luxembourg	32809, 32810	International Furniture Corporation S.A., Luxembourg	32827
Ersel Finance S.A., Luxembourg	32806	Lilux Management S.A., Luxembourg	32830
Etimine, Bettembourg	32811	NFM Trading S.A., Bertrange	32830
Eurokon Management S.A., Hesperange	32812	Plantations des Terres Rouges Limited, République de Vanuatu	32832
Europa Invest S.A., Luxembourg	32813	Santander International Fund, Sicav, Luxembourg ..	32830
Europäisches Renten Institut S.A., Luxembourg ..	32821	Target International Growth Fund, Sicav, Luxembg ..	32831
Europa Plus International S.A.	32813	UBS Heisei Fund Management Company S.A., Luxembourg	32786
European Software, S.à r.l., Luxembourg 32811, 32812		Vita Investments S.A., Luxembourg	32801
Exmar Lux S.A., Luxembourg	32820		

UBS HEISEI FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

STATUTES

In the year nineteen hundred and ninety-nine, on the eighth day of July.
Before Maître Jacques Delvaux, the undersigned notary residing in Luxembourg.

Appeared:

1) The limited company UBS FUND HOLDING (SWITZERLAND) AG, established and having its registered office in Basle (Switzerland), represented for the purposes of the present by Miss Christiane Nilles, private employee, residing in Strassen, in accordance with a power of attorney under private seal, dated June 22, 1999; the said power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the parties and the instrumental notary, shall remain appended to this deed to be submitted with it for the formalities of registration.

2) The limited company UBS FUND HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., having its registered office at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, represented for the purposes of the present by Miss Isabelle Asseray, Director, residing in Pratz, in accordance with a power of attorney under private seal, dated July 5, 1999; the said power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the parties, shall remain appended to this deed to be submitted with it for the formalities of registration.

The said parties, in the capacities in which they act, have subscribed to the initial capital of a limited company in Luxembourg law as hereinafter indicated with regard to their respective names:

1) The said limited company UBS FUND HOLDING (SWITZERLAND) AG, Basle, one share	1
2) The said limited company UBS FUND HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., four thousand nine hundred and ninety-nine shares	4,999
Total: five thousand shares	5,000

The amount of the subscription amounting to seven hundred thousand Swiss francs (700,000.- CHF) has been fully paid up and is at the disposal of the company, proof thereof having been provided to the instrumental notary.

The parties have decided as follows upon the articles of association of a limited company which they declare to be incorporating together:

Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby incorporated a company under Luxembourg law, in the form of a limited company. It shall exist under the name UBS HEISEI FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg. It may be transferred by resolution of the board of directors to any place within the municipality of the registered office, and even temporarily abroad, when extraordinary events of a political or military nature create an obstacle to the execution of its mandate, or shall be imminent, until the complete disappearance of the said abnormal events. During such temporary transfer, the company shall retain Luxembourg nationality.

The board of directors may establish offices both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 3. The company has as its exclusive object the creation and the management of the collective investment fund under Luxembourg law UBS (LUX) HEISEI FUND, the administration of its own assets only having an incidental nature.

Acting in its own name, but on behalf of the unitholders in the collective investment fund, it may carry out transactions which are necessary for the achievement of its corporate object, while remaining within the limits of the law of 30 March 1988 on undertakings for collective investment.

Art. 4. The company is incorporated for an indefinite period which shall commence on the date of this deed.

Capital

Art. 5. The share capital is fixed at seven hundred thousand Swiss francs (700,000.- CHF), represented by five thousand (5,000) registered shares of one hundred and forty Swiss francs (140.- CHF) each, entirely paid up.

Art. 6. The share capital may be increased or reduced on one or more occasions by resolution of the general meeting deliberating under the conditions required for an amendment to the articles of association. The carrying out of such an increase of capital may be entrusted by the general meeting to the board of directors.

Administration, Supervision

Art. 7. The company shall be administered by a board of directors composed of at least three members, shareholders or not. The operations of the company shall be supervised by one or more auditors, shareholders or not. The directors and the auditors shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall fix their number and the duration of their mandate, and may dismiss them at any time.

They may be re-elected. Mandates may not, except through re-election, exceed a period of six years. They shall end immediately after the ordinary general meeting in the year of their expiry.

In the event of a vacancy in the position of a director, a replacement may be provisionally appointed, observing the legal provisions then in force. In this case, the general meeting shall proceed with a definitive election at its first meeting after the provisional appointment.

Art. 8. The board of directors shall elect a chairman from among its members. It may elect one or more deputy chairmen. In the event of the chairman or a deputy chairman being unable to act, the director appointed for this purpose by the chairman shall replace him.

Art. 9. The board of directors shall meet on convocation by the chairman of the board or a deputy chairman or two directors.

Meetings shall be held at a place, a date and a time specified in the notice of convocation.

The board of directors may validly deliberate only if the majority of its members participate in the deliberation, voting personally or by proxy. The proxy may be given only to another director. One director may represent several of his colleagues.

Resolutions of the board shall be passed by an absolute majority of those voting. In the event of a tie in votes, the vote of the chairman of the board of directors or his representative shall prevail.

A written resolution, signed by all the directors, shall have the same validity and the same force as a resolution passed at a meeting of the board of directors, regularly convened and held. Such resolution may result from several documents having the same form and each signed by one or more directors.

Art. 10. Deliberations of the board shall be recorded in minutes, signed by two directors.

Copies or extracts shall be signed by one director.

Art. 11. The board of directors shall be vested with the most extensive powers to carry out all administrative acts or to take all steps which relate to the company. All that shall not be expressly reserved to the general meeting by law or by these articles of association shall be within its competence.

The board of directors shall in particular be competent to decide upon the regulation of the management of the fund UBS (LUX) HEISEI FUND.

Art. 12. The board of directors may delegate all or part of its powers, as regards everyday management, to an executive committee formed or not of members chosen from within and to one or more directors, managers, authorised representatives or other agents.

The board shall determine the conditions of exercise of these powers by the signatories accredited by it, as well as any special remuneration attached to such delegations.

When the delegation shall be to a member of the board, the prior authorisation of the general meeting shall be required.

The board may likewise confer all special powers on one or more representatives of its choice, directors or not.

Art. 13. The company shall only be committed by the joint signature of two directors. It shall also be committed vis-à-vis third parties by the signature of all managers or authorised representatives within the limit of the powers conferred upon them by the board of directors.

Art. 14. The general meeting may allocate fixed or proportional remuneration to directors and auditors, and directors' fees, to be accounted for under general expenses.

General meetings

Art. 15. The annual general meeting shall be held in law within the commune of the registered office, on the last Wednesday in the month of March at 14.00 o'clock (two p.m.). If that day is a holiday, then the meeting shall take place on the first working day thereafter, at the same time. All other general meetings shall be held either at the registered office or at any other place indicated in the convocation from the board of directors. General meetings shall be chaired by the chairman or by a deputy chairman, or in their absence by a director appointed by the chairman. The agenda for general meetings shall be decided by the board. The agenda must be indicated in the convocation.

Except as is provided in Article 17 hereinafter, general meetings shall make their decisions by a majority of votes of the shareholders present or represented. Any share shall give right to one vote, insofar as the law shall not provide otherwise.

Art. 16. The general meeting shall have the most extensive powers to carry out or to ratify all those acts which shall relate to the company.

Art. 17. The general meeting may, on the proposal of the board of directors, amend the articles of association in all their provisions.

General meetings deliberating on an amendment of the articles of association shall be regularly constituted and shall deliberate validly only insofar as they are composed of a number of shareholders or special proxies of shareholders representing at least half of the share capital, and the agenda indicates the proposed amendments to the articles of association, and, as the case may be, the text of those which affect the object or the form of the company.

If the first of these conditions shall not be fulfilled, a new meeting may be convened by the board of directors, in the same statutory forms; this convocation shall show the date and the result of the preceding meeting. The second meeting shall deliberate validly whatever the proportion of capital represented.

In the two meetings, resolutions, in order to be passed, must be approved by at least two thirds of the votes of the shareholders present or represented.

Art. 18. For any instance not governed by these articles of association, general meetings shall be governed by law of the tenth day of August nineteen hundred and fifteen and amending laws on commercial companies.

Art. 19. General meetings may be held and decide validly, even without prior convocation, each time all the shareholders are present or represented and consent to deliberate on the matters listed in the agenda.

Art. 20. At any time, the general meeting, deliberating under the conditions provided in Article 17 above on amendments to the articles of association, may, on the proposal of the board of directors, pronounce the dissolution of the company.

In the event of dissolution, the general meeting shall govern the method of liquidation and appoint one or more liquidators, having the task of realizing any movable or immovable assets of the company and paying off liabilities. The net balance arising out of the liquidation after extinction of the liabilities shall be divided equally between all the shares.

Financial year and annual accounts

Art. 21. The financial year shall commence on 1st January and end on 31st December of the same year.

Art. 22. At the close of each financial year, the board of directors shall draw up the annual accounts. The necessary amortizations must be made.

Art. 23. The balance sheet surplus, after deduction of general and operating expenses and the necessary amortizations, shall constitute the net profit of the company.

From the net profit thus determined, there shall be taken five per cent to be allocated to the formation of a legal reserve. This shall cease to be taken obligatorily when the reserve shall have reached a tenth of the capital. The allocation to be made to the balance of the profits shall be determined annually by the ordinary general meeting, upon the proposal of the board of directors.

This allocation may include the distribution of dividends, the creation or building-up of reserves, of provisions and the balance carried forward. Observing legal provisions, the board of directors may proceed with the distribution of interim dividends.

Art. 24. The annual general meeting shall receive the management report from the directors, and the auditors' report, and discuss the balance sheet. After adoption of the annual accounts, the general meeting shall decide by special vote on the discharge of the directors and the auditors. This discharge shall only be valid if the annual accounts contain neither omission nor false statement concealing the true position of the company, and, as regards acts carried out outside the articles of association, if they shall have been specifically mentioned in the convocation.

General provision

Art. 25. For all those matters not governed by these articles of association, the parties subject themselves to the provisions of the law of the tenth day of August nineteen hundred and fifteen on commercial companies, and amending laws.

Interim provision

The first annual general meeting shall be held in Luxembourg on the last Wednesday in the month of March two thousand at 14.00 o'clock (two p.m.).

Notwithstanding the provisions of Article 21 of the articles of association, the first financial year shall commence on the date of incorporation and end on 31st December 1999.

Observation

The notary drawing up the deed acknowledges having verified the existence of the conditions listed in Article 26 of the law on commercial companies and expressly observes their fulfilment.

Declaration, Assessment of costs

For the requirements of registration, it is declared that the company is subject to the law of 30th March 1988.

The amount of costs, expenses, remunerations or charges, in whatever form they shall be, which are incumbent upon the company or which are placed to its charge by reason of its incorporation amounts approximately to the sum of one hundred and ten thousand francs.

Extraordinary general meeting

And at this instant, the parties join in extraordinary general meeting, to which they recognize themselves as having been duly convened and, on a unanimity of votes, have passed the following resolutions:

Statutory appointments

a) Board of directors:

The number of directors is fixed at five.

Appointed as directors are:

1. Arthur Decurtins, Member of the Group Managing Board, UBS AG, Basle and Zurich, Chairman
2. Dr. Heinz Hammerli, Managing Director, UBS AG, Basle and Zurich, Vice-Chairman
3. Manuel Hauser, Executive Director, UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., Luxembourg, Delegate Member of the Board of Directors
4. Albert Gnand, Executive Director, UBS AG, Basle and Zurich, Member
5. Ignatius Bundi, managing director UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

The general meeting authorizes the board to appoint one or more members of the board to perform the everyday management tasks of the company.

b) Auditors

Appointed as auditors:

PricewaterhouseCoopers, having its registered office at 16, rue Eugène Ruppert, Luxembourg.

c) The mandate of the directors and of the auditors thus appointed shall end at the close of the annual general meeting in the year two thousand.

d) The registered office of the company is fixed at 291, route d'Arlon, Luxembourg.

Duly noted, drawn up and signed in Luxembourg, on the date at the head hereof.

And after a reading having been made and an explanation given, the parties, known to the notary by name, forename, status and residence, have signed this deed with the notary.

Suit la traduction française:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le huit juillet.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1) La société anonyme UBS FUND HOLDING (SUISSE) AG, établie et ayant son siège social à Bâle (Suisse), représentée aux fins des présentes par Madame Christiane Nilles, employée privée, demeurant à Strassen, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 22 juin 1999, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

2) La société anonyme UBS FUND HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., établie et ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon, représentée aux fins des présentes par Madame Isabelle Asseray, Director, demeurant à Pratz, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 5 juillet 1999, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparants, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparantes, ès qualités qu'elles agissent, ont souscrit au capital initial d'une société anonyme de droit luxembourgeois comme indiqué ci-après au regard de leurs noms respectifs:

1) La société anonyme UBS FUND HOLDING (SUISSE) AG, Bâle, une action	1
2) La société anonyme UBS FUND HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	4.999
Total: cinq mille actions	5.000

Le montant de la souscription s'élevant à sept cent mille francs suisses (CHF 700.000,-) a été entièrement libéré et est à la disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire instrumentant.

Les comparantes ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles:

Forme, Nom, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué, par les présentes, une société de droit luxembourgeois, sous forme de société anonyme. Elle existera sous la dénomination UBS HEISEI FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré par décision du Conseil d'Administration à tout endroit à l'intérieur de la municipalité du siège social, et même à titre provisoire à l'étranger, lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire feraient obstacle à l'exécution de son mandat ou seraient imminents, et ce jusqu'à la disparition complète desdits événements anormaux. Pendant ce transfert provisoire, la Société conservera la nationalité luxembourgeoise.

Le Conseil d'Administration pourra établir des bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société a pour objet exclusif la création et la gestion du fonds commun de placement de droit luxembourgeois UBS (LUX) HEISEI FUND, l'administration de ses propres actifs n'ayant qu'un caractère accessoire. Agissant en nom propre, mais pour compte des détenteurs de parts du fonds commun de placement, elle pourra effectuer les opérations qui sont nécessaires à la réalisation de son objet social, tout en restant dans les limites de la loi du 30 mars 1988 sur les organismes de placements collectifs.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée qui prendra cours à la date du présent acte.

Capital

Art. 5. Le capital social est fixé à sept cent mille francs suisses (CHF 700.000,-), représenté par cinq mille (5.000) actions nominatives de cent quarante francs suisses (CHF 140,-) chacune, entièrement libérées.

Art. 6. Le capital social peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par décision de l'assemblée générale délibérant dans les conditions requises pour la modification des statuts. L'exécution d'une telle augmentation de capital peut être confiée par l'assemblée générale au conseil d'administration.

Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Les opérations de la société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non. Les administrateurs et commissaires sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat et peut les révoquer en tout temps. Ils sont rééligibles. Les mandats ne peuvent, sauf réélection, excéder une durée de six années. Ils prennent fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de l'année de leur expiration.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, il pourra être pourvu provisoirement à son remplacement en observant les prescriptions légales alors en vigueur; dans ce cas, l'assemblée générale procède à l'élection définitive lors de sa première réunion après la désignation provisoire.

Art. 8. Le conseil d'administration élit un président parmi ses membres. Il peut élire un ou plusieurs vice-présidents. En cas d'empêchement du président ou d'un vice-président, l'administrateur désigné à cet effet par le président le remplace.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou d'un vice-président ou de deux administrateurs. Les réunions ont lieu à l'endroit, au jour et à l'heure désignés dans les avis de convocation.

Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres participent à la délibération en votant personnellement ou par mandataire.

Le mandat ne peut être donné qu'à un autre administrateur. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les résolutions du conseil sont prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage des voix, la voix du président du conseil d'administration ou de son représentant sera prépondérante. Une résolution écrite, signée par tous les administrateurs, aura la même validité et la même vigueur qu'une résolution prise lors d'une réunion du conseil d'administration régulièrement convoquée et tenue. Pareille résolution pourra résulter de plusieurs écrits ayant la même forme et signés chacun par un ou plusieurs administrateurs.

Art. 10. Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux signés par deux administrateurs. Les copies ou extraits sont signés par un administrateur.

Art. 11. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition qui intéressent la société. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les présents statuts est de sa compétence. Le conseil d'administration est notamment compétent pour arrêter le règlement de gestion du fonds UBS (LUX) HEISEI FUND.

Art. 12. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie des pouvoirs, en ce qui concerne la gestion journalière, à un comité directeur formé ou non de membres choisis en son sein et à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoir ou autres agents.

Le conseil fixe les conditions d'exercice de ces pouvoirs par les signataires accrédités par lui, ainsi que les rémunérations spéciales attachées à ces délégations. Lorsque la délégation est faite à un membre du conseil, l'autorisation préalable de l'assemblée générale est requise. Le conseil peut également conférer tous pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires de son choix, administrateurs ou non.

Art. 13. La Société n'est engagée que par la signature collective de deux administrateurs. Elle est encore engagée vis-à-vis des tiers par la signature de tous directeurs ou fondés de pouvoir dans la limite des pouvoirs leur conférés par le conseil d'administration.

Art. 14. L'assemblée générale peut allouer aux administrateurs et aux commissaires des émoluments fixes ou proportionnels et des jetons de présence à comptabiliser dans les frais généraux.

Assemblées générales

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunira de plein droit dans la commune du siège social, le dernier mercredi du mois de mars à 14.00 heures (quatorze heures). Si ce jour est férié, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable suivant, à la même heure.

Toutes autres assemblées générales se tiennent soit au siège social, soit en tout autre lieu indiqué dans la convocation faite par le conseil d'administration.

Les assemblées générales sont présidées par le président, ou un vice-président, ou, à défaut, par un administrateur désigné par le président. L'ordre du jour des assemblées générales est arrêté par le conseil. L'ordre du jour devra être indiqué dans les convocations.

Sauf ce qui est stipulé à l'article 17 ci-après, les assemblées générales prennent leurs décisions à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés. Toute action donne droit à une voix, sauf dans la mesure où il en est autrement disposé dans la loi.

Art. 16. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 17. L'assemblée générale peut, sur la proposition du conseil d'administration, modifier les statuts dans toutes leurs dispositions.

Les assemblées générales délibérant sur la modification des statuts sont régulièrement constituées et ne délibèrent valablement qu'autant qu'elles soient composées d'un nombre d'actionnaires ou de mandataires spéciaux d'actionnaires représentant la moitié au moins du capital social et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées et, le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou la forme de la société. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée par le conseil d'administration, dans les mêmes formes statutaires; cette convocation reproduit la date et le résultat de la précédente assemblée.

La seconde assemblée délibère valablement quel que soit la portion du capital représenté.

Dans les deux assemblées les résolutions, pour être adoptées, devront réunir les 2/3 au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Art. 18. Pour tous les cas non réglés par les présents statuts, les assemblées générales seront régies par la loi du dix août mil neuf cent quinze et les lois modificatives sur les sociétés commerciales.

Art. 19. Les assemblées générales peuvent se réunir et statuer valablement, même sans convocation préalable, chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et consentent à délibérer sur les objets portés à l'ordre du jour.

Art. 20. A toute époque l'assemblée générale, délibérant dans les conditions prévues à l'article 17 ci-avant pour les modifications des statuts peut, sur la proposition du conseil d'administration, prononcer la dissolution de la société.

En cas de dissolution, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs ayant pour mission de réaliser tout l'actif mobilier et immobilier de la société et d'éteindre le passif. Le solde net provenant de la liquidation après l'extinction du passif sera réparti également entre toutes les actions.

Exercice fiscal et comptes annuels

Art. 21. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de la même année.

Art. 22. A la clôture de chaque exercice, le conseil d'administration dressera les comptes annuels. Les amortissements nécessaires doivent être faites.

Art. 23. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des frais généraux et d'exploitation et des amortissements nécessaires, constitue le bénéfice net de la société.

Sur le bénéfice net ainsi déterminé, il est prélevé cinq pour cent pour être affectés à la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve aura atteint le dixième du capital. L'affectation à donner au solde du bénéfice sera déterminée annuellement sur proposition du conseil d'administration par l'assemblée générale ordinaire.

Cette affectation peut comporter la distribution de dividendes, la création ou l'alimentation de fonds de réserve, de provision ainsi que le report à nouveau. Le conseil d'administration peut, en observant les prescriptions légales, procéder à des distributions d'acomptes sur dividendes.

Art. 24. L'assemblée générale annuelle entend le rapport de gestion des administrateurs et le rapport des commissaires et discute le bilan. Après l'adoption des comptes annuels, l'assemblée générale se prononce par un vote spécial sur la décharge des administrateurs et des commissaires. Cette décharge n'est valable que si les comptes annuels ne contiennent ni omission, ni indication fautive dissimulant la situation réelle de la société, et, quant aux actes faits en dehors des statuts, que s'ils ont été spécialement indiqués dans la convocation.

Disposition générale

Art. 25. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

La première assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, le dernier mercredi du mois de mars de l'an deux mille à 14.00 heures (quatorze heures).

Par dérogation aux dispositions de l'article 21 des statuts, le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 1999.

Constatation

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Déclaration - Evaluation des frais

Pour les besoins de l'enregistrement il est déclaré que la société est soumise à la loi du 30 mars 1988.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de cent dix mille francs.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants se sont constitués en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

Nominations statutaires:

a) Conseil d'Administration. Le nombre des administrateurs est fixé à cinq.

Sont nommés administrateurs:

1. Arthur Decurtins, Member of the Group Managing Board, UBS AG, Bâle et Zurich, Président

2. Dr. Heinz Hämmerli, Managing Director, UBS AG, Bâle et Zurich, Vice-Président

3. Manuel Hauser, Executive Director, UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., Luxembourg, Délégué du Conseil d'Administration

4. Albert Gnad, Executive Director, UBS AG, Bâle et Zurich, Membre

5. Ignatius Bundi, managing director, UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

L'assemblée autorise le conseil à désigner un ou plusieurs des membres du Conseil pour accomplir les actes de gestion journalière de la société.

b) Commissaire aux comptes

Est nommée commissaire aux comptes:

La société civile PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social à Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.

c) le mandat des administrateurs et commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille.

d) Le siège social de la société est fixé à Luxembourg, 291, route d'Arlon.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée, les comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Nilles, I. Asseray, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1999, vol. 118S, fol. 20, case 9. – Reçu 50.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 1999.

J. Delvaux.

(37432/208/397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

BANCO ITAU EUROPA FUND.—
MANAGEMENT REGULATIONS*Amendments*

The Custodian Bank UBS (LUXEMBOURG) S.A. will be replaced as of September 13, 1999 by STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

The Management Regulations have to be modified accordingly.

Between

1. BANCO ITAU EUROPA FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.

on behalf of BANCO ITAU EUROPA FUND

with registered office at 47, boulevard Royal,

L-2449 Luxembourg (hereinafter the «Management Company»)

and

2. STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

with registered office at 47, boulevard Royal,

L-2449 Luxembourg (hereinafter the «Custodian»)

It has been agreed to amend the Management Regulations of August 24, 1998 as follows:

Art. 1. The Fund.

Paragraph 1 Sentence 3 is amended as follows:

«The Management Company shall in the interest of the unitholders manage the assets of the Fund which shall be held by STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A. (hereinafter called the «Custodian Bank»).»

Art. 3. The Custodian Bank.

First paragraph is amended as follows:

«The assets of the Fund shall be held by the STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A., a company limited by shares incorporated under Luxembourg law and having its registered office 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.»

Paragraph 2 sentence 2 is amended as follows:

«The Custodian Bank and the Management Company may at any time in writing and subject to a period of notice of at least ninety days bring the contractual relationship to an end.»

Luxembourg, August 30th, 1999.

BANCO ITAU EUROPA FUND STATE STREET BANK
MANAGEMENT COMPANY S.A. LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Signatures

Pour copie conforme

A. Schmitt

Avocat avoué

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 1999, vol. 528, fol. 15, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40778/275/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

BANCO ITAU EUROPA FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 52.477.

Il résulte d'une résolution prise par le conseil d'administration de la société en date du 21 juin 1999 qu'à partir du 13 septembre 1999 le siège social de la société est transféré du 291, route d'Arlon, Luxembourg au 47, boulevard Royal, Luxembourg.

Luxembourg, le 30 août 1999.

Pour extrait conforme

A. Schmitt

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 1999, vol. 528, fol. 15, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40779/275/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 1999.

BIOMEDIC LABORATORIES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 95, rue Ermesinde.

R. C. Luxembourg B 57.923.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 1999, vol. 525, fol. 36, case 8 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 1999.

Pour la société

Signature

(31878/651/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

BASIC HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 46.465.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 1999, vol. 525, fol. 39, case 9 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 juillet 1999.

BASIC HOLDING S.A.
Signature
Un administrateur

(31868/518/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

BASIC HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 46.465.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 1999, vol. 525, fol. 39, case 9 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 juillet 1999.

BASIC HOLDING S.A.
Signature
Un administrateur

(31869/518/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

BASIC HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 46.465.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 1999, vol. 525, fol. 39, case 9 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 juillet 1999.

BASIC HOLDING S.A.
Signature
Un administrateur

(31870/518/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

BLAKENEY INVESTORS.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 51.637.

Le bilan au 31 décembre 1998, a été enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 1999, vol. 525, fol. 45, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 juillet 1999.

P. Schott
Sous-Directeur

(31883/052/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

BLAKENEY INVESTORS.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 51.637.

*Minutes of the Annual General Meeting of shareholders for the year ended 30 June 1998
held at the registered office at Luxembourg on Tuesday 13 April 1999*

The meeting is called to order at 11.00 a.m. by Mr Patrick Schott acting as Chairman.

The Chairman appointed as secretary to the meeting Ms Dominique Brankaer.

The meeting elects as scrutineer Ms Claire Dodds.

The Chairman then read the agenda of the meeting:

1. Submission of the Reports of the Board of Directors and of the Auditors.
2. Approval of the Annual Accounts for the year ended 30 June 1998
3. Remuneration of the Board of Directors for the year ended 30 June 1998.
4. Allocation of the net results.
5. Discharge to the Board of Directors.
6. Statutory appointments.
7. Any other business.

After having considered the above, the shareholders take the following resolutions:

First resolution

The General Meeting notes the reports of both the Board of Directors and of the Auditors.

Second resolution

The audited Annual Accounts as at 30 June 1998 are approved in the form submitted by the Board.

Third resolution

The General Meeting hereby approves the payment of Directors' fees in respect of the year ended 30 June 1998, as follows:

USD 15,000 for Mr Pilkington

USD 10,000 in total for Mssrs Martignier, Pierre Pictet, Fabien Pictet and Jean Pilloud

USD 10,000 for Mr Morland

USD 10,000 for Mr Francis Finlay

Fourth resolution

The General Meeting agreed to reinvest income arising in respect of the year ended 30 June 1998.

Fifth resolution

The General Meeting grants full discharge from their respective duties to the Directors having been in office on 30 June 1998.

The General Meeting resolves to renew the mandates of the Directors Messrs Pilkington, Finlay, Martignier, Morland, Fabien Pictet, Pierre Pictet and Jean Pilloud for a period of one year.

Their mandate will lapse at the next Annual General Meeting or at the day when their successors have been appointed.

The mandate of the Auditor, DELOITTE & TOUCHE (formerly FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG), is also renewed for a further period which will lapse at the date of the next Annual General Meeting or at the day when their successors have been appointed.

With no item on the agenda left, the Meeting was adjourned at 11.45 a.m.

Signature	Signature	Signature
<i>The Chairman</i>	<i>The Scrutineer</i>	<i>The Secretary</i>

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 1999, vol. 517, fol. 69, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31884/052/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

BLAKENEY INVESTORS.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 51.637.

*Minutes of the Annual General Meeting of shareholders for the year ended 30 June 1998
held at the registered office at Luxembourg on Tuesday 13 April 1999*

The meeting was called to order at 11.00 a.m. by Mr Patrick Schott acting as Chairman.

The Chairman appointed as secretary to the meeting Ms Dominique Brankaer.

The meeting elected as scrutineer Ms Claire Dodds.

The Chairman then read the agenda of the meeting:

1. Submission of the Reports of the Board of Directors and of the Auditors.
2. Approval of the Annual Accounts for the year ended 30 June 1998.
3. Remuneration of the Board of Directors for the year ended 30 June 1998.
4. Allocation of the net results.
5. Discharge to the Board of Directors.
6. Statutory appointments.
7. Any other business.

After having considered the above, the shareholders take the following resolutions:

First resolution

The General Meeting notes the reports of both the Board of Directors and of the Auditors.

Second resolution

The audited Annual Accounts as at 30 June 1998 are approved in the form submitted by the Board.

Third resolution

The General Meeting hereby approves the payment of Directors' fees in respect of the year ended 30 June 1998, as follows:

USD 15,000 for Mr Pilkington

USD 10,000 in total for Mssrs Martignier, Pierre Pictet, Fabien Pictet and Jean Pilloud

USD 10,000 for Mr Morland

USD 10,000 for Mr Francis Finlay

Fourth resolution

The General Meeting agreed to reinvest income arising in respect of the year ended 30 June 1998.

Fifth resolution

The General Meeting grants full discharge from their respective duties to the Directors having been in office on 30 June 1998.

The General Meeting resolves to renew the mandates of the Directors Messrs Pilkington, Finlay, Martignier, Morland, Fabien Pictet, Pierre Pictet and Jean Pilloud for a period of one year.

Their mandate will lapse at the next Annual General Meeting or at the day when their successors have been appointed.

The mandate of the Auditor, DELOITTE & TOUCHE (formerly FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG), is also renewed for a further period which will lapse at the date of the next Annual General Meeting or at the day when their successors have been appointed.

With no item on the agenda left, the Meeting was adjourned at 11.45 a.m.

Signature <i>The Chairman</i>	Signature <i>The Scrutineer</i>	Signature <i>The Secretary</i>
----------------------------------	------------------------------------	-----------------------------------

Liste de présence de l'Assemblée Générale des Actionnaires qui s'est tenue à Luxembourg, le 13 avril 1999

Actionnaires	Nombre d'actions	Représentant
PICTET & CIE, Genève	45.552	Claire Dodds
BRITTEL FUND NOMINEES LIMITED	154.500	Claire Dodds
POPS NOMINEES LIMITED	25.000	Claire Dodds
POSSFUND NOMINEES LIMITED	273.616	Claire Dodds
COLLINS EMERGING MARKETS LIMITED LIABILITY COMPANY	158.473	Claire Dodds
PORTFOLIO EMERGING MARKETS/ MSS NOMINEES A/C 783744	30.000	Claire Dodds
DAVID GAMBLE - BRITISH AIRWAYS PENSION TRUSTEES LTD	241.097	Claire Dodds
BANKERS TRUST INTERNATIONAL CAPITAL NV	262.500	Claire Dodds
BANKERS TRUST INTERNATIONAL FINANCES (JERSEY) LTD	328.959	Claire Dodds
Total présents ou représentés	1.519.697	
	P. Schott <i>Président</i>	D. Brankaer <i>Secrétaire</i>
		C. Dodds <i>Scrutateur</i>

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 1999, vol. 517, fol. 69, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31885/052/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

BLAKENEY INVESTORS.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 51.637.

Minutes of the Annual General Meeting of shareholders for the year ended 30 June 1998 held at the registered office at Luxembourg on Tuesday 13 April 1999

The meeting was called to order at 11.00 a.m. by Mr Patrick Schott acting as Chairman.

The Chairman appointed as secretary to the meeting Ms Dominique Brankaer.

The meeting elected as scrutineer Ms Claire Dodds.

The Chairman then read the agenda of the meeting:

1. Submission of the Reports of the Board of Directors and of the Auditors.
2. Approval of the Annual Accounts for the year ended 30 June 1998.
3. Remuneration of the Board of Directors for the year ended 30 June 1998.
4. Allocation of the net results.
5. Discharge to the Board of Directors.
6. Statutory appointments.
7. Any other business.

After having considered the above, the shareholders take the following resolutions:

First resolution

The General Meeting notes the reports of both the Board of Directors and of the Auditors.

Second resolution

The audited Annual Accounts as at 30 June 1998 are approved in the form submitted by the Board.

Third resolution

USD 15,000 for Mr Pilkington
 USD 10,000 in total for Mssrs Martignier, Pierre Pictet, Fabien Pictet and Jean Pilloud
 USD 10,000 for Mr Morland
 USD 10,000 for Mr Francis Finlay

Fourth resolution

The General Meeting agreed to reinvest income arising in respect of the year ended 30 June 1998.

Fifth resolution

The General Meeting grants full discharge from their respective duties to the Directors having been in office on 30 June 1998.

Sixth resolution

The General Meeting resolves to renew the mandates of the Directors Messrs Pilkington, Finlay, Martignier, Morland, Fabien Pictet, Pierre Pictet and Jean Pilloud for a period of one year.

Their mandate will lapse at the next Annual General Meeting or at the day when their successors have been appointed.

The mandate of the Auditor, DELOITTE & TOUCHE (formerly FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG), is also renewed for a further period which will lapse at the date of the next Annual General Meeting or at the day when their successors have been appointed.

With no item on the agenda left, the Meeting was adjourned at 11.45 a.m.

Signature	Signature	Signature
<i>The Chairman</i>	<i>The Scrutineer</i>	<i>The Secretary</i>

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 1999, vol. 517, fol. 69, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31886/052/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

BLAKENEY INVESTORS.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
 R. C. Luxembourg B 51.637.

*Minutes of the Annual General Meeting of shareholders for the year ended 30 June 1998
 held at the registered office at Luxembourg on Tuesday 13 April 1999*

The meeting was called to order at 11.00 a.m. by Mr Patrick Schott acting as Chairman.

The Chairman appointed as secretary to the meeting Ms Dominique Brankaer.

The meeting elected as scrutineer Ms Claire Dodds.

The Chairman then read the agenda of the meeting:

1. Submission of the Reports of the Board of Directors and of the Auditors.
2. Approval of the Annual Accounts for the year ended 30 June 1998
3. Remuneration of the Board of Directors for the year ended 30 June 1998.
4. Allocation of the net results.
5. Discharge to the Board of Directors.
6. Statutory appointments.
7. Any other business.

After having considered the above, the shareholders take the following resolutions:

First resolution

The General Meeting notes the reports of both the Board of Directors and of the Auditors.

Second resolution

The audited Annual Accounts as at 30 June 1998 are approved in the form submitted by the Board.

Third resolution

The General Meeting hereby approves the payment of Directors' fees in respect of the year ended 30 June 1998, as follows:

USD 15,000 for Mr Pilkington
 USD 10,000 in total for Mssrs Martignier, Pierre Pictet, Fabien Pictet and Jean Pilloud
 USD 10,000 for Mr Morland
 USD 10,000 for Mr Francis Finlay

Fourth resolution

The General Meeting agreed to reinvest income arising in respect of the year ended 30 June 1998.

Fifth resolution

The General Meeting grants full discharge from their respective duties to the Directors having been in office on 30 June 1998.

The General Meeting resolves to renew the mandates of the Directors Messrs Pilkington, Finlay, Martignier, Morland, Fabien Pictet, Pierre Pictet and Jean Pilloud for a period of one year.

Their mandate will lapse at the next Annual General Meeting or at the day when their successors have been appointed.

The mandate of the Auditor, DELOITTE & TOUCHE (formerly FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG), is also renewed for a further period which will lapse at the date of the next Annual General Meeting or at the day when their successors have been appointed.

With no item on the agenda left, the Meeting was adjourned at 11.45 a.m.

Signature <i>The Chairman</i>	Signature <i>The Scrutineer</i>	Signature <i>The Secretary</i>
----------------------------------	------------------------------------	-----------------------------------

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 1999, vol. 517, fol. 69, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31887/052/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

BLAKENEY INVESTORS.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 51.637.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires pour l'année clôturée le 30 juin 1998
qui d'est tenue le mardi 13 avril 1999 au siège social de la Société à Luxembourg*

L'Assemblée Générale est ouverte à 11.00 heures et M. Patrick Schott est nommé Président.

Le Président nomme Mademoiselle Dominique Brankaer secrétaire.

L'Assemblée désigne Mademoiselle Claire Dodds comme scrutateur.

Le Bureau de l'Assemblée ainsi composé le Président lit ensuite l'ordre du jour:

1. Soumission du rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation des comptes annuels au 30 juin 1998.
3. Rémunération du Conseil d'Administration pour l'année se clôturant le 30 juin 1998.
4. Affectation du résultat net.
5. Décharge du Conseil d'Administration.
6. Elections statutaires.
7. Divers.

Après discussion, l'Assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale prend connaissance des rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises et les approuve.

Deuxième résolution

Les comptes annuels audités au 30 juin 1998 sont approuvés sous la forme soumise par le Conseil d'Administration.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale approuve le paiement des tantièmes pour l'année écoulée au 30 juin 1998, comme suit:

USD 15,000 à M. Pilkington

USD 10,000 au total pour Messieurs Martignier, Pierre Pictet, Fabien Pictet et Jean Pilloud

USD 10,000 pour M. Morland

USD 10,000 pour M. Francis Finlay

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de réinvestir les gains découlant de l'année se terminant au 30 juin 1998.

Cinquième résolution

L'Assemblée donne décharge aux administrateurs de toute responsabilité découlant des actes accomplis au cours de l'exercice social se terminant le 30 juin 1998.

Sixième résolution

L'Assemblée reconduit les mandats de Messieurs Pilkington, Finlay, Martignier, Morland, Fabien Pictet, Pierre Pictet et Jean Pilloud pour une période d'une année.

Leurs mandats se termineront à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Le mandat du Réviseur d'Entreprises DELOITTE & TOUCHE S.A. (anciennement FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG) est renouvelé pour une période qui se terminera à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 11.45 heures.

Signature <i>Le Président</i>	Signature <i>Le Secrétaire</i>	Signature <i>Le Scrutateur</i>
----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 1999, vol. 517, fol. 69, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31888/052/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

BLAKENEY INVESTORS.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 51.637.

Attendance list of the annual General Meeting of shareholders held in Luxembourg on 13 April 1999

Shareholder	Shares	Representative
PICTET & CIE, Genève	45,552	Claire Dodds
BRITTEL FUND NOMINEES LIMITED	154,500	Claire Dodds
POPS NOMINEES LIMITED	25,000	Claire Dodds
POSSFUND NOMINEES LIMITED	273,616	Claire Dodds
COLLINS EMERGING MARKETS LIMITED LIABILITY COMPANY	158,473	Claire Dodds
PORTFOLIO EMERGING MARKETS/ MSS NOMINEES A/C 783744	30,000	Claire Dodds
DAVID GAMBLE - BRITISH AIRWAYS PENSION TRUSTEES LTD	241,097	Claire Dodds
BANKERS TRUST INTERNATIONAL CAPITAL NV	262,500	Claire Dodds
BANKERS TRUST INTERNATIONAL FINANCES (JERSEY) LTD	328,959	Claire Dodds
Total present or represented	1,519,697	

P. Schott D. Brankaer C. Dodds
The Président The Secrétaire The Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 1999, vol. 517, fol. 69, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31889/052/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

BONA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 59.696.

Constituée par-devant M^e Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 11 juin 1997, acte publié au Mémorial C n° 524 du 25 septembre 1997.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 1999, vol. 517, fol. 77, case 3 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BONA S.A.
KPMG Financial Engineering
Signature

(31890/528/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

CMB T INVESTMENTS LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-1022 Luxembourg, 9, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 35.273.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 1999, vol. 525, fol. 41, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CMB T INVESTMENTS LUXEMBOURG
Signature

(31900/309/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

CMB T INVESTMENTS LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-1022 Luxembourg, 9, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 35.273.

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle de CMB T INVESTMENTS LUXEMBOURG en date du 15 mars 1999, il résulte les décisions suivantes:

- le mandat de KPMG AUDIT en tant que Commissaire aux Comptes est renouvelé pour l'exercice à venir. Le mandat vient à expiration à l'issue de la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 1999.

CMB T INVESTMENTS LUXEMBOURG
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 1999, vol. 525, fol. 41, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31901/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

B + K PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme, en liquidation.Siège social: L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 44.797.

Constituée par-devant M^e Frank Baden, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 28 juillet 1993, acte publié au Mémorial C n° 501 du 23 octobre 1993, mise en liquidation par-devant le même notaire en date du 2 juin 1999, acte en voie de publication.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 1999, vol. 525, fol. 29, case 1 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
Pour B + K PARTICIPATIONS S.A., en liquidation
 KPMG Financial Engineering
 Signature

(31879/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

B + K PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme, en liquidation.Siège social: L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 44.797.

Constituée par-devant M^e Frank Baden, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 28 juillet 1993, acte publié au Mémorial C n° 501 du 23 octobre 1993, mise en liquidation par-devant le même notaire en date du 2 juin 1999, acte en voie de publication.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 1999, vol. 525, fol. 29, case 1 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
Pour B + K PARTICIPATIONS S.A., en liquidation
 KPMG Financial Engineering
 Signature

(31880/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

B + K PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme, en liquidation.Siège social: L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 44.797.

Constituée par-devant M^e Frank Baden, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 28 juillet 1993, acte publié au Mémorial C n° 501 du 23 octobre 1993, mise en liquidation par-devant le même notaire en date du 2 juin 1999, acte en voie de publication.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 1999, vol. 525, fol. 29, case 1 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
Pour B + K PARTICIPATIONS S.A., en liquidation
 KPMG Financial Engineering
 Signature

(31881/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

B + K PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme, en liquidation.Siège social: L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 44.797.

Constituée par-devant M^e Frank Baden, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 28 juillet 1993, acte publié au Mémorial C n° 501 du 23 octobre 1993, mise en liquidation par-devant le même notaire en date du 2 juin 1999, acte en voie de publication.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 1999, vol. 525, fol. 29, case 1 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
Pour B + K PARTICIPATIONS S.A., en liquidation
 KPMG Financial Engineering
 Signature

(31882/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

**COMPAGNIE FINANCIERE PONTE CARLO HOLDING S.A.,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.

R. C. Luxembourg B 54.516.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-neuf, le premier juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding COMPAGNIE FINANCIERE PONTE CARLO HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen, R.C. Luxembourg section B numéro 54.516, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 avril 1996, publié au Mémorial C, numéro 329 du 9 juillet 1996, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 février 1997, publié au Mémorial C, numéro 271 du 3 juin 1997.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant à D-Echternacherbrück.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Brigitte Wahl-Schiltz, employée privée, demeurant à Hünsdorf.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence de ITL 2.000.000.000,- pour le porter de son montant actuel de ITL 850.000.000,- à ITL 2.850.000.000,- par la création et l'émission de 2.000 actions nouvelles de ITL 1.000.000,- chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2.- Souscription et libération intégrale des actions nouvelles.

3.- Modification afférente de l'article cinq des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux milliards de liras italiennes (2.000.000.000,- ITL), pour le porter de son montant actuel de huit cent cinquante millions de liras italiennes (850.000.000,- ITL) à deux milliards huit cent cinquante millions de liras italiennes (2.850.000.000,- ITL), par la création et l'émission de deux mille (2.000) actions nouvelles de un million de liras italiennes (1.000.000,- ITL) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Pour autant que de besoin les actionnaires actuels déclarent expressément renoncer à leur droit de souscription préférentiel.

Souscription - Libération

Les deux mille (2.000) actions nouvellement émises sont intégralement souscrites de l'accord de tous les actionnaires par la société ARODENE LIMITED, ayant son siège social à Douglas, 5, Athol Street (Ile de Man).

Le montant de deux milliards de liras italiennes (2.000.000.000,- ITL) a été apporté en numéraire de sorte que le prédit montant se trouve dès à présent à la libre disposition de la société COMPAGNIE FINANCIERE PONTE CARLO HOLDING S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à deux milliards huit cent cinquante millions de liras italiennes (2.850.000.000,- ITL), représenté par deux mille huit cent cinquante (2.850) actions de un million de liras italiennes (1.000.000,- ITL) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre cent quatre-vingt-quinze mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de l'augmentation de capital social est évalué à la somme de 41.667.600,- LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: R. Scheifer, F. Hübsch, B. Schiltz, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 juin 1999, vol. 506, fol. 45, case 10. – Reçu 416.676 francs.

Le Releveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 juillet 1999.

J. Seckler.

(31907/231/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

**COMPAGNIE FINANCIERE PONTE CARLO HOLDING S.A.,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.

R. C. Luxembourg B 54.516.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 juillet 1999.

J. Seckler.

(31908/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

CO.GEA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 35.026.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 1999, vol. 525, fol. 46, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 1999.

Pour la société CO. GEA, S.à r.l.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(31902/687/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

**VITA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme,
(anc. COATING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-2230 Luxembourg, 73, rue du Fort Neipperg.

R. C. Luxembourg B 67.891.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt et un juin.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COATINGS INTERNATIONAL S.A. établie et ayant son siège social à L-2230 Luxembourg, 73, rue du Fort Neipperg,

constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, de résidence à Luxembourg en date du 22 décembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 187 du 19 mars 1999,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 67.891.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 11.45 heures sous la présidence de Monsieur Arnaud Bierry, directeur, demeurant à Luxembourg.

Le président nomme secrétaire Madame Laurence Parriere, employée, demeurant à Freux (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Nathalie Krachmanian, employée, demeurant à Thionville.

Le bureau de l'assemblée étant constitué, le président requiert le notaire d'acter que:

I: L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Modification de la dénomination sociale de la société de COATINGS INTERNATIONAL S.A. en VITA INVESTMENTS S.A.

2.- Modification afférente de l'article premier des statuts.

3.- Divers

II: Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires ou par leurs mandataires et par les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée aux présentes.

III: Il résulte de ladite liste de présences que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée, laquelle en conséquence est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'Assemblée Générale décide de modifier la dénomination sociale de la société de COATINGS INTERNATIONAL S.A. en VITA INVESTMENTS S.A.

En conséquence, l'article premier des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** La société est une société luxembourgeoise sous la forme d'une société anonyme. Elle est dénommée: VITA INVESTMENTS S.A.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour la présente assemblée a été clôturée à 12.00 heures.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunération et charges qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à LUF 25.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Bierry, L. Parriere, N. Krachmanian, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 1999, vol. 117S, fol. 60, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 2 juillet 1999.

P. Decker.

(31903/206/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

COGEMET HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 63.637.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, en date du 7 juillet 1999, vol. 525, fol. 36, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 1999.

Pour la société
Signature

(31904/651/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

COMPAGNIE EUROPEENNE DE SIGNALISATION.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 43.033.

Le bilan au 30 novembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 1999, vol. 525, fol. 47, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE EUROPEENNE DE SIGNALISATION

Signatures

Deux administrateurs

(31906/045/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

CREGEM CONSEIL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 53.356.

Extrait des décisions prises par l'Assemblée Générale

L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 2 juillet 1999 a décidé de convertir le capital de LUF en EUR et de procéder à une augmentation de capital par incorporation de réserve.

L'Assemblée décide d'adapter l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social de la Société est fixé à soixante-quinze mille (75.000) EUR, divisé en trois mille (3.000) actions d'une valeur de vingt-cinq Euros (EUR 25) par action.»

La suite de l'article 5 reste inchangée.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 1999, vol. 525, fol. 41, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31911/054/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

DRESDNER RCM JAPANESE WARRANT FUND.

Siège social: Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 37.305.

Le bilan au 5 mai 1999, enregistré à Luxembourg, vol. 525, fol. 48, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG
Société Anonyme

S. Heirendt - Faramelli S. Grundner

(31916/004/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

DRESDNER RCM JAPANESE WARRANT FUND.

Siège social: Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 37.305.

Le bilan au 11 juin 1999, enregistré à Luxembourg, vol. 525, fol. 48, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG
Société Anonyme

S. Heirendt - Faramelli S. Grundner

(31917/004/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

DRESDNER RCM JAPANESE WARRANT FUND.

Siège social: Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 37.305.

Minutes of an Extraordinary general meeting of shareholders held in Luxembourg in 11 June 1999

On this 11 June 1999 at 3.00 p.m., the shareholders of DRESDNER RCM JAPANESE WARRANT FUND (the «Company») have met at the offices of the Company at 50, avenue J.F. Kennedy, L 2951 Luxembourg.

Mrs Silvia Grundner having been elected as Chairman of the meeting proceeds to the constitution of the Bureau and appoints Mrs Simone Heirendt as secretary to the meeting.

Mrs Sari Laukkanen is elected as scrutineer.

The Bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared:

I. That the agenda of the meeting is:

1. To hear the report of the liquidator on the liquidation of the Company;
2. To appoint PricewaterhouseCoopers as auditor to the liquidation of the Company;
3. To hold a subsequent general meeting of shareholders to receive the report of the auditor to the liquidation, to discharge the liquidator and to close the liquidation.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on a attendance-list, which, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and the members of the Bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the members of the Bureau, will also remain annexed to the present deed.

III. That it appears from the attendance list that all the shares are present or represented at the meeting. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed before the meeting, without convening notice which is specifically waived by the shareholders.

The Chairman then reads the report of the liquidator BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG. The meeting examines the liquidation accounts, which give rise to no comments on the side of the shareholders.

The following resolutions are then submitted to the meeting and adopted by unanimous vote:

First resolution

The Meeting having received the liquidation report of the liquidator resolves to appoint PricewaterhouseCoopers as special auditor to the liquidation, in accordance with article 151 of the law of 10th August, 1915, on commercial companies, in order to examine the liquidation report and the liquidation accounts and to report thereon to the meeting of shareholders.

Second resolution

The Meeting resolves to convene a final extraordinary general meeting to be held immediately after the present meeting, with the following agenda:

1. To receive the report of the auditor;
2. To give discharge to the liquidator;
3. To give discharge to the directors and auditors for their functions until 12 May 1999;

4. To decide on the close of the liquidation;
5. To decide on any other business which be brought before the meeting.

Their being no further item on the agenda, the meeting is closed at 3.30 p.m. and these minutes were signed by the members of the Bureau.

Attendance list

Extraordinary General Meeting of shareholders held on 11 June 1999 at 3.00 p.m.

Name of shareholder	Number of shares	Signature of shareholder or proxy
Dresdner RCM GLOBAL INVESTORS HOLDINGS (UK) Ltd . .	10	
Dresdner RCM GLOBAL INVESTORS (GUERNSEY) Ltd	<u>10</u>	
Total shares represented:	20	

Luxembourg, 11 June 1999.	Signature	Signature	Signature
	<i>The Chairman</i>	<i>The Secretary</i>	<i>The Scrutineer</i>

(31918/004/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

DRESDNER RCM JAPANESE WARRANT FUND.

R. C. Luxembourg B 37.305.

DISSOLUTION

Minutes of an Extraordinary general meeting of shareholders held in Luxembourg in 11 June 1999

On this 11 June 1999 at 3.30 p.m., the shareholders of DRESDNER RCM JAPANESE WARRANT FUND (the «Company») have met at the offices of the Company at 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg.

Mrs Silvia Grundner having been elected as Chairman of the meeting proceeds to the constitution of the Bureau and appoint Mrs Simone Heirendt as secretary to the meeting.

Mrs Sari Laukkanen is elected as scrutineer.

The Bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared:

I. That the agenda of the meeting is the following:

1. To receive the report of the auditor;
2. To give discharge to the liquidator;
3. To give discharge to the directors and auditors for their functions until 12 May 1999.
4. To decide on the close of the liquidation;
5. To decide on any other business which be brought before the meeting.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on a attendance list, which, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and the members of the Bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled «ne varietur» by the members of the Bureau, will also remain annexed to the present deed.

III. That it appears from the attendance list that all the shares are present or represented at the meeting. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed before the meeting, without convening notice which is specifically waived by the shareholders.

The Chairman then reads the report of the auditor which give raise to no comments on the side of the shareholders.

Having considered the items of the above agenda, the shareholders have approved the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The Meeting hears and receives the audit report of PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. on the liquidation report and accounts and approves same report.

Second resolution

The Meeting having heard and approved the report of the auditor gives discharge to the liquidator BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG for the carrying out of its duties as liquidator of the Company.

Third resolution

The Meeting gives discharge to the directors and auditors for their functions until 12 May 1999.

Fourth resolution

The Meeting decides to close the liquidation and to entrust BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG of 50, avenue J.F. Kennedy, Luxembourg or any related company of the same address substituted by BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, with the safekeeping for a period of 5 years ending on 10 June 2004 of the Company's accounting documents, books, registers and other documents.

Fifth resolution

The Meeting resolves that any amounts owed and payable to the shareholders and unclaimed as at the date of this Meeting be deposited with the Caisse des Consignations in Luxembourg after conversion into Luxembourg francs at the exchange rate applicable on the date at which they are deposited.

Their being no further item on the agenda, the meeting is closed at 4.00 p.m. and these minutes were signed by the members of the Bureau.

Attendance list
Extraordinary General Meeting of shareholders held on 11 June 1999 at 3.30 p.m.

Name of shareholder	Number of shares	Signature of shareholder or proxy	
Dresdner RCM GLOBAL INVESTORS HOLDINGS (UK) Ltd . . .	10		
Dresdner RCM GLOBAL INVESTORS (GUERNSEY) Ltd	<u>10</u>		
Total shares represented:	20		
Total number of shares in circulation: 20			
Luxembourg, 11 June 1999.	Signature	Signature	Signature
	<i>The Chairman</i>	<i>The Secretary</i>	<i>The Scrutineer</i>

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 1999, vol. 525, fol. 48, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31919/004/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

COMPAGNIE D'INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 38.450.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 1999, vol. 525, fol. 46, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 1999.

Pour la société COMPAGNIE D'INVESTISSEMENTS S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(31909/687/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

CORTINA, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 10.091.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 8 juillet 1999, vol. 525, fol. 42, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 1999.

(31910/507/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

DISCREET LOGIC EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 47.894.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 7 juillet 1999 que:

1. Les actionnaires décident de révoquer avec effet immédiat comme directeurs:

Monsieur Richard Swalinsky, Monsieur Graham Sharp et Monsieur François Plamondo.

Ils décident aussi de révoquer, avec effet immédiat, le commissaire aux comptes, Monsieur Giovanny Tagliamonti.

2. Les actionnaires décident de nommer comme nouveaux directeurs de la société:

- M. Eric Bruce Herr, company director, demeurant à 228 Massoo Avenue, Los Gatos, California, 95030 USA.

- M. Steve Cakebread, company director, demeurant à 1075 Greenfield, St Helena, California, 94574.

- Mme Maria Kemp Sterling avocat, demeurant 4180 Oak Hill Avenue, Paolo Alto, California 94306.

Leurs mandats expireront immédiatement à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires en l'an 2001.

3. Les actionnaires décident aussi de nommer comme commissaire aux comptes de la société: Madame Marie Andrée Chevalier, demeurant au 149 Deschamps, Repentigny, Quebec, J6A 2X8 Canada. Son mandat expirera immédiatement à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires en l'an 2001.

Pour avis conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 1999, vol. 525, fol. 47, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31915/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

C.E.F., COMPAGNIE EUROPEENNE DE FINANCEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 1.860.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(31905/006/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

CREGEM INTERNATIONAL BANK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 32.815.

Extrait des décisions prises par l'Assemblée Générale

L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 2 juillet 1999 a décidé de convertir le capital de BEF en Euros et de procéder à une augmentation de capital par incorporation de réserve.

L'Assemblée décide d'adapter l'article 5 des statuts dans les termes suivants:

«Le capital social de la Société est fixé à seize millions deux cent cinquante mille Euros (EUR 16.250.000), divisé en six cent cinquante (650) actions d'une valeur de Euros vingt-cinq mille (EUR 25.000).»

La suite de l'article 5 reste inchangé.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 1999, vol. 525, fol. 41, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31912/054/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

DAFERE LIMITED, Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 57.553.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 28 novembre 1996, acte publié au Mémorial C, n° 163 du 3 avril 1997.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 1999, vol. 525, fol. 29, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DAFERE LIMITED
KPMG Financial Engineering
Signature

(31913/528/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1998.

**DAULBY S.A., Société Anonyme,
(anc. DAULBY HOLDING S.A.)**

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 48.201.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1999, vol. 525, fol. 17, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration
J. Lorang
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 1999, vol. 525, fol. 17, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31914/003/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

ERSEL FINANCE S.A., Société Anonyme

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 51.735.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 9 juillet 1999, vol. 525, fol. 44, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 1999.

(31931/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

DREYFUS GROUP S.A., Société Anonyme

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 61.604.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 22 octobre 1997, acte publié au Mémorial C, n° 95 du 13 février 1998.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 1999, vol. 525, fol. 29, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DREYFUS GROUP S.A.
KPMG Financial Engineering
Signature

(31921/528/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1998.

EASTERN HOLDINGS MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 60.580.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 1999

- L'Assemblée approuve la situation intérimaire arrêtée au 31 mai 1999.
- L'Assemblée décide d'affecter le montant de DEM 2.930.514,- comme réserve immunisée, sur base de l'article 54 LIR.

Luxembourg, le 30 juin 1999.

Pour extrait conforme
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 1999, vol. 525, fol. 31, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31922/595/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

EC TACTICAL MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 36.280.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 1999, vol. 525, fol. 34, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 1999.

Pour EC TACTICAL MANAGEMENT S.A.
Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

Signature Signature

(31923/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

EFFICIENCY GROWTH FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 60.668.

Procès-verbal

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires s'est tenue le 18 mai 1999 à 10.00 heures.

L'Assemblée Générale est ouverte à 10.00 heures dans les locaux de la BANQUE PICTET (LUXEMBOURG) S.A.

En l'absence de M. Romano Binotto, M. Patrick Schott officie comme Président, Mme Dominique Brankaer comme secrétaire, Mme Michèle Berger est nommée scrutateur.

Le Président lit l'ordre du jour.

Le Président lit le rapport du Conseil d'Administration.

Le Secrétaire lit le rapport du réviseur d'entreprises.

Après discussion, l'Assemblée Générale prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Approuve les rapports du Conseil d'administration et du réviseur d'entreprises.
2. Approuve les comptes annuels au 31 décembre 1998.
3. Décide de rémunérer le Président à concurrence de CHF 3.000 net pour l'exercice 1998.
4. Décide de reporter le résultat net.
5. Décharge les administrateurs et le réviseur d'entreprises de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions durant l'année écoulée.

6. Ratifie la cooptation de Monsieur Patrick Schott en remplacement de Monsieur Pierre Grandjean.

7. Réélit les administrateurs suivants pour l'exercice 1999:

M. Romano Binotto

M. Jean Pilloud

M. Yves Martignier

Mme Ailbhe Jennings

M. Patrick Schott

6. Reconduit le mandat du réviseur d'entreprises pour l'exercice 1999.

L'Assemblée Générale est levée à 10.45 heures.

P. Schott

Président

D. Brankaer

Secrétaire

M. Berger

Scrutateur

Liste de présence de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 mai 1999

Actionnaires	Actions	Représenté par	Signature
PICTET & CIE, Genève	18.000	Michèle Berger	
Enregistré à Luxembourg, le 1 ^{er} juillet 1999, vol. 517, fol. 68, case 7. – Reçu 500 francs.			

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31925/052/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

EMF MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 218, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 60.101.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 1999, vol. 525, fol. 44, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 1999.

Signature.

(31927/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

EMF MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 218, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 60.101.

Procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale des actionnaires du 6 juin 1999

L'Assemblée est ouverte à 11.00 heures.

L'Assemblée procède à l'installation de son bureau.

Sont nommés:

Président: Monsieur Vincent J. Derudder

Scrutateur: Monsieur Arnould de Laboulaye

Monsieur le Président expose et l'Assemblée constate:

Qu'il apparaît de la liste de présence, dûment signée et clôturée par les membres du bureau que tous les actionnaires détenant 1.250 actions sont présents ou représentés.

Que les actionnaires étant connus, reconnaissant avoir été dûment convoqués, ont renoncés pour autant que besoin à toute publication.

Que pour assister à la présente Assemblée, les actionnaires se sont conformés aux dispositions légales et statutaires.

Que la présente Assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour.

Ordre du jour:

Approbation des bilans et comptes de pertes et profits au 31 décembre 1998.

Décharge aux administrateurs.

Décharge au commissaire aux comptes.

Divers.

Monsieur le Président soumet à l'Assemblée Générale pour examen et approbation les comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998 et donne lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration (annexe 1) et du rapport du commissaire.

Il demande de donner décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats.

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

(1). Le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 1998 sont approuvés montrant un bénéfice pour l'exercice de LUF 678.135,- pour l'année comptable 1998.

L'Assemblée décide le paiement d'un dividende de LUF 500.000, soit un montant de Luf 400 par action.

L'Assemblée décide de reporter le solde de LUF 506.724.

(2). Le rapport des administrateurs et le rapport du commissaire aux comptes sont approuvés.

(3). Suite à la volonté exprimée par DM EUROPEAN MANAGEMENT de poursuivre sa mission de commissaire aux comptes, son mandat est renouvelé et par vote spécial l'Assemblée accorde décharge pour l'exécution du mandat jusqu'au 6 juin 1999.

(4). Décharge est donnée aux administrateurs pour l'exercice de leurs mandats.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12.00 heures.

Annexe 1

Les administrateurs présentent leur rapport ensemble avec les comptes révisés pour la période qui se termine le 31 décembre 1998.

Les comptes ont été préparés par la FIDUCIAIRE CITADEL ADMINISTRATION S.A.

Les administrateurs, compte tenu des nombreuses difficultés survenues dans les relations avec la FIDUCIAIRE CITADEL ADMINISTRATION S.A., se réjouissent de la réorganisation de la société et principalement de la signature du contrat d'assistance avec EUROPEAN BUSINESS NETWORK S.A., filiale de l'actionnaire de référence.

Les opérations de la société se développent à un rythme satisfaisant, permettant d'envisager un avenir serein pour notre société.

La nomination de Monsieur de Laboulaye permet de développer une présence en France à travers notre filiale A2B CONSEIL. Le nombre des missions confiées par le groupe lui-même devrait permettre à votre société de devenir le pivot «capital risque/Fusions & Acquisitions» de celui-ci.

Il ressort que le bénéfice net pour l'année 1998, est de LUF 678.135,-.

Les administrateurs recommandent le paiement d'un dividende pour la première fois dans la vie de la société.

Les administrateurs recommandent de reconduire le commissaire aux comptes dans sa mission.

V. J. Derudder A. de Laboulaye
Président Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 1999, vol. 525, fol. 44, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31928/000/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

ENERLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 65.729.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le onze juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de ENERLUX S.A., R.C. Numéro B 65.729 ayant son siège social à Luxembourg constituée par acte du notaire Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 23 juillet 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 761 du 21 octobre 1998.

La séance est ouverte à dix heures sous la présidence de Monsieur Christophe Dermine, expert-comptable, demeurant à Libramont (Belgique).

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Marc Prosper, Maître en droit, demeurant à Bertrange.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-), représentant l'intégralité du capital social de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) sont dûment représentées à la présente Assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1.- Suppression de la valeur nominale des actions et changement de la devise du capital social de francs luxembourgeois en euros au cours de 1,- euro pour 40,3399 LUF.

2.- Fixation de la valeur nominale d'une (1) action à 25,- euros. Augmentation correspondante du capital social pour le porter à 31.250,- euros représenté par 1.250 actions d'une valeur nominale de 25,- euros et libération par versement en espèces à concurrence de 263,30 euros.

3.- Augmentation du montant du capital social par apport en espèces à concurrence de 500.000,- euros pour le porter de son montant actuel de 31.250,- euros à 531.250,- euros par émission et création de 20.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 25,- euros chacune.

- Renonciation éventuelle au droit de souscription préférentiel.

- Souscription et libération.

4.- Fixation du capital autorisé à 2.000.000,- d'euros.

5.- Modification afférente de l'article 3 alinéa 1^{er} et 3 des statuts.

6.- Nomination d'un administrateur supplémentaire, Monsieur Giovanni Lorenzato, administrateur de société, demeurant à Castello di Godego, Italie.

7. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de supprimer la valeur nominale des actions et de convertir la devise du capital social de francs luxembourgeois en euros au cours de 1,- euro pour 40,3399 francs luxembourgeois, de sorte que ledit capital social est fixé provisoirement à trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-dix (30.986,70) euros.

Deuxième résolution

L'assemblée Générale décide de fixer la valeur nominale des actions à vingt-cinq (25,-) euros.

En conséquence, le capital social de la Société est porté à trente et un mille deux cent cinquante (31.250,-) euros par voie d'augmentation de capital à concurrence de deux cent soixante-trois virgule trente (263,30) euros sans émission d'actions nouvelles. Le montant de deux cent soixante-trois virgule trente (263,30) euros a été intégralement libéré en espèces par les actionnaires existants au prorata de leur participation dans le capital social, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

Troisième résolution

L'assemblée Générale décide d'augmenter le capital social par apport en espèces à concurrence de cinq cent mille (500.000,-) euros pour le porter de son montant actuel de trente et un mille deux cent cinquante (31.250,-) euros à cinq cent trente et un mille deux cent cinquante (531.250,-) euros par émission et création de vingt mille (20.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros chacune.

L'autre actionnaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel, les nouvelles actions ont été intégralement souscrites, ainsi qu'il a été prouvé au notaire par des justificatifs, par:

NEXTB S.r.l., société de droit italien avec siège social à Trieste, Italie, ici représentée par Monsieur Christophe Dermine, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Trieste, le 8 juin 1999.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément que le montant de cinq cent mille (500.000,-) est dès à présent à la libre disposition de la société.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de fixer le capital autorisé à deux millions (2.000.000,-) d'euros.

Cinquième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, le premier et le troisième alinéa de l'article 3 auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à cinq cent trente et un mille deux cent cinquante (531.250,-) euros divisé en vingt et un mille deux cent cinquante (21.250) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros chacune.»

«**Art. 3. Alinéa 3.** Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social pour le porter à deux millions (2.000.000,-) d'euros.»

Sixième résolution

L'Assemblée générale décide de nommer un administrateur supplémentaire, Monsieur Giovanni Lorenzato, administrateur de société, demeurant à Castello di Godego, Italie, portant ainsi le nombre des administrateurs à quatre.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital est évaluée à vingt millions cent soixante-neuf mille neuf cent cinquante (20.169.950,-) francs luxembourgeois.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à dix heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Dermine, M. Prospert, F. Stolz-Page, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 1999, vol. 117S, fol. 50, case 2. – Reçu 201.806 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 1999.

A. Schwachtgen.

(31929/230/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

ENERLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 65.729.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 614 du 11 juin 1999 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 1999.

A. Schwachtgen.

(31930/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

EDESA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 10.193.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 1^{er} mars 1999

Il en résulte que:

- Dr. Heinz J. Reeb, demeurant à Uzwil, a démissionné comme directeur général adjoint de la société.

Pour réquisition-inscription

Pour EDESA S.A.

FIDUCIAIRE MONTBRUN, S.à r.l. et Cie, S.e.c.s.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 1999, vol. 525, fol. 39, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31924/518/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

EISWE S.A.H., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 24.946.

Les soussignés Jean Reuter, Carlo Meis, Jean-Paul Spautz, administrateurs, et Marc Steines, commissaire, ont démissionné avec effet au 30 juin 1999.

Le siège de la société est dénoncé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 9 juillet 1999.

Pour copie conforme

J. Reuter

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 1999, vol. 525, fol. 47, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31926/517/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

ETIMINE.

Siège social: L-3225 Bettembourg, route de Dudelange.

Le bilan consolidé au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 1999, vol. 525, fol. 18, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 1999.

C. Zago

Financial Manager

(31932/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

**EUROPEAN SOFTWARE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. EUROPEAN CHEMICALS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée).**

Registered office: Luxembourg, 50, route d'Esch.

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the sixteenth of June.

Before Us, Maître Alex Weber, notary residing in Bascharage.

There appeared:

The company NATWEST VENTURES (NOMINEES) LIMITED, with registered office at 135 Bishopsgate, London EC2M 3UR, United Kingdom,

here represented by Mr Jean Steffen, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in London on June 7, 1999,

which proxy shall be signed ne varietur by the mandatory of the above-named company and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as sole associate of the company EUROPEAN CHEMICALS, S.à r.l., with registered office in Luxembourg, 50, route d'Esch, requests the notary to act the following:

The company EUROPEAN CHEMICALS, S.à r.l. was incorporated by a deed of the undersigned notary dated December 1, 1998, published in the Mémorial C, number 111 dated February 23, 1999.

Then the appearing party takes the following resolution:

Resolution

The denomination of the company is modified from EUROPEAN CHEMICALS, S.à r.l. into EUROPEAN SOFTWARE, S.à r.l.

As a consequence of this resolution, article 2 of the articles of incorporation shall now read as follows:

«**Art. 2.** The denomination of the company is EUROPEAN SOFTWARE, S.à r.l.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at twenty-five thousand Luxembourg francs (25,000.- LUF).

Whereof the present deed, drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory of the appearing party, who is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le seize juin.

Par-devant Nous, Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

A comparu:

La société NATWEST VENTURES (NOMINEES) LIMITED, avec siège social au 135 Bishopsgate, London EC2M 3UR, Royaume-Uni,

ici représentée par Monsieur Jean Steffen, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Londres le 7 juin 1999,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la société prénommée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La comparante, agissant en sa qualité de seul associé de la société EUROPEAN CHEMICALS, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 50, route d'Esch, requiert le notaire d'acter ce qui suit:

La société EUROPEAN CHEMICALS, S.à r.l. a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 1^{er} décembre 1998, publié au Mémorial C, numéro 111 du 23 février 1999.

Ensuite la comparante prend la résolution suivante:

Résolution

La dénomination de la société est modifiée de EUROPEAN CHEMICALS, S.à r.l. en EUROPEAN SOFTWARE, S.à r.l. Suite à cette résolution, l'article 2 des statuts est modifié et aura la teneur suivante:

«**Art. 2.** La dénomination de la société sera EUROPEAN SOFTWARE, S.à r.l.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte, sont estimés à vingt-cinq mille francs luxembourgeois (25.000.- LUF).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture des présentes ayant été faite au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du comparant le présent acte a été rédigé en anglais, suivi d'une traduction française. A la requête du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: J. Steffen, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 21 juin 1999, vol. 415, fol. 92, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

Pour expédition conforme, sur papier libre, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 7 juillet 1999.

A. Weber.

(31938/236/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

**EUROPEAN SOFTWARE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. EUROPEAN CHEMICALS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée).**

Siège social: Luxembourg, 50, route d'Esch.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(31939/236/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

EUROKON MANAGEMENT S.A., Société Anonyme

Gesellschaftssitz: L-5887 Hesperange, 381, route de Thionville.

Herr R. Jahn legt sein Amt als Administrator-Delégue nieder.

Luxemburg, den 8. Februar 1999.

R. Jahn.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 1999, vol. 517, fol. 54, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31934/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

EUROPA INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 38.157.

Nouvelle composition du conseil d'administration

Président: Jacques de Beaupuy, GESTION PRIVEE WORMS, Paris
Administrateurs: Tim Kettemann, BANKGESELLSCHAFT BERLIN INVESTMENT GMBH, Berlin
J.F. Ravel d'Estienne, GESTION PRIVEE WORMS, Paris
Hervé Thiard, GESTION PRIVEE WORMS, Paris
Juan Ramon Velasco, BANCO ATLANTICO, Madrid
Walter Ottolenghi, MEDIOLANUM GESTIONE FONDI SPA, Milan
Pierre Willaert, PUILAETCO, Bruxelles
Brian Nicholson, EDINBURGH FUND MANAGERS GROUP plc, Edinburgh
Jacques Bofferding, BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., Luxembourg

Nouveau réviseur d'entreprises

PricewaterhouseCoopers S.à r.l, Luxembourg
Luxembourg, le 30 juin 1999.

Pour EUROPA INVEST S.A.
BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.
S. Heirendt - Faramelli M.P. Bodevin

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 1999, vol. 525, fol. 48, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31935/004/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

EUROPA PLUS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 14 avril 1999, enregistré à Mersch, le 21 avril 1999 au Volume 409, Folio 27, Case 6,

que la société anonyme EUROPA PLUS INTERNATIONAL S.A., avec siège social à Luxembourg, a été constituée par acte notarié en date du 9 décembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 111 du 15 mars 1995,

qu'en vertu de cessions intervenues, toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, qui a déclaré expressément procéder à la dissolution de ladite société et qu'il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de cette dernière,

que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire de la société pour leur mandat jusqu'à ce jour,

qu'il a été déclaré que la liquidation de ladite société est achevée sans préjudice du fait que l'actionnaire unique répond personnellement de tous les engagements sociaux,

que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

Pour extrait, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 8 juillet 1999.

E. Schroeder.

(31936/228/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

**DMR CONSULTING GROUP,
(anc. E & Y CONSULTING LUXEMBOURG, Société Anonyme).**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 15.734.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le quatorze juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme E & Y CONSULTING LUXEMBOURG, établie et ayant son siège social à Luxembourg, R.C. B N° 15.734, constituée originellement sous la dénomination de STERIALUX S.A., suivant acte reçu par Maître André Prost, alors notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 16 février 1978, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, N° 79 du 18 avril 1978.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 31 mars 1999, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte à quinze heures sous la présidence de Monsieur Marc Prospert, Maître en droit, demeurant à Bertrange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Stefaan Boedts, directeur financier, demeurant à Kampenhout (Belgique).

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond Thill, Maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cinquante-neuf mille huit cents (59.800) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs constituant l'intégralité du capital social de cinquante-neuf millions huit cent mille (59.800.000,-) francs sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Changement de la dénomination sociale de E & Y CONSULTING LUXEMBOURG en DMR CONSULTING GROUP.

2.- Changement de la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire du deuxième mercredi du mois de février au troisième jeudi du mois d'août.

3.- Modification subséquente des articles 1^{er} et 17, alinéa 1^{er} des statuts.

4.- Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, a pris, après délibération, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de changer la dénomination sociale de E & Y CONSULTING LUXEMBOURG en DMR CONSULTING GROUP.

En conséquence l'article 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme de droit luxembourgeois sous la dénomination de DMR CONSULTING GROUP.»

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de changer la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire du deuxième mercredi du mois de février au troisième jeudi du mois d'août.

En conséquence l'article 17, alinéa 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 17. Alinéa 1^{er}.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième jeudi du mois d'août, à 11.00 heures.».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président a levé la séance à quinze heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Prospert, S. Boedts, R. Thill, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 1999, vol. 117S, fol. 38, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 1999.

A. Schwachtgen.

(31941/230/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

**DMR CONSULTING GROUP,
(anc. E & Y CONSULTING LUXEMBOURG, Société Anonyme).**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 15.734.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 620 du 14 juin 1999, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 1999.

A. Schwachtgen.

(31942/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

FONTANAROSSO S.A., Société Anonyme
Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.
R. C. Luxembourg B 43.268.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 1999, vol. 525, fol. 49, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 1999.

G. Ludovissy
Avocat-avoué

(31955/309/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

**FINANCIAL ADMINISTRATION SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.,
Société Anonyme.**

Registered office: L-1750 Luxembourg, 34, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 50.689.

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the eighth of June.
Before us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing at Luxembourg.

There appeared:

- 1) Mr Wayne Antony Stephen Page, certified accountant, residing in L-5657 Mondorf-les-Bains, 13, rue des Vignes.
- 2) Mrs Anita Jane Winters - De Viell, Finance House Associate, residing in L-5465 Waldbredimus, 8, rue des Romains.

Such appearing parties have requested the undersigned notary to state that:

- The appearing parties are the only shareholders of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the name of FINANCIAL ADMINISTRATION SERVICES, S.à r.l., R C B Number 50.689, with registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich, dated March 22, 1995, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Number 323 of July 14, 1995.

- The company's capital is set at one million (1,000,000.-) Luxembourg francs (LUF), represented by one thousand (1,000) shares of a par value of one thousand (1,000.-) Luxembourg francs (LUF) each, all entirely subscribed and fully paid in.

- The agenda is worded as follows:

1. Resignation and discharge to the managers.
2. Increase of the share capital of the Company by 250,000.- LUF so as to raise it from its present amount of 1,000,000.- LUF to 1,250,000.- LUF by the creation and issue of 250 new shares with a par value of 1,000.- LUF each. Subscription and payment of the 250 new shares.
3. Transformation of the Company into a société anonyme with effect from January 1, 1999.
4. Restating of the Company's Articles of Incorporation.
5. Decision to be taken on the basis of article 100 of the law on commercial companies.
6. Appointment of three Directors and of one Auditor.
7. Change of registered office to L-1750 Luxembourg, 34, avenue Victor Hugo.
8. Miscellaneous.

The shareholders then passed the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The shareholders accept the resignation of the two managers and, by special vote, give them discharge for the execution of their mandates until this date.

Second resolution

The shareholders resolve to increase the share capital of the Company by two hundred and fifty thousand (250,000.-) Luxembourg francs (LUF) so as to raise it from its present amount of one million (1,000,000.-) Luxembourg francs (LUF) to one million two hundred and fifty thousand (1,250,000.-) Luxembourg francs (LUF) by the creation and issue of two hundred and fifty (250) new shares with a par value of one thousand (1,000.-) Luxembourg francs (LUF) each.

The two hundred and fifty (250) new shares have been entirely subscribed and fully paid up in cash by the shareholders proportionally to their participation in the Company, as has been proved by relevant papers to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Third resolution

The shareholders resolve to transform the Company FINANCIAL ADMINISTRATION SERVICES (LUXEMBOURG), S.à r.l. into a société anonyme with effect from January 1, 1999.

Fourth resolution

As a consequence of the preceding resolution the Articles of Incorporation of the Company are restated and shall henceforth read as follows:

«**Art. 1.** There exists a limited liability company (Société anonyme) under the name of FINANCIAL ADMINISTRATION SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

The registered office is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting of Shareholders.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 2. The object of the Company is the administrative assistance on the international financial markets. The Company may notably render its services to collective investment undertakings and/or other corporate entities or individual persons, considered to be professional in the financial sector, in connection with transactions in securities,

money marketing instruments and other investments. The Company may also provide domiciliary, secretarial, accounting, recruitment and other services and take any measures as well as carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 3. The corporate capital is set at one million two hundred and fifty thousand (1,250,000.-) Luxembourg francs (LUF), divided into one thousand two hundred and fifty (1,250) shares with a par value of one thousand (1,000.-) Luxembourg francs (LUF) each.

Art. 4. The shares shall be registered or bearer shares, at the option of the shareholders.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The Company may repurchase its own shares by means of its free reserves under the provisions set forth in Article 49-2 of the amended law of August 10, 1915 on commercial companies.

The capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps by resolution of the general meeting of shareholders, adopted in accordance with the provisions applicable to changes in the Articles of Incorporation.

Art. 5. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The Directors shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining Directors have the right to provisionally fill the vacancy; in this case, such a decision must be ratified by the next General Meeting.

Art. 6. The Board of Directors has full power to perform all such acts as shall be necessary or useful to the object of the Company.

All matters not expressly reserved to the General Meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors may elect a Chairman. In the absence of the Chairman, another Director may preside over the meeting.

The Board of Directors can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between Directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted.

In case of urgency, Directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the Company in connection therewith to one or more Directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the Company.

Delegation to a member of the Board of Directors is subject to the previous authorization of the General Meeting.

The Company is either bound by the joint signatures of any two Directors or by the sole signature of the managing director within the limits of his powers.

Art. 7. The Company shall be supervised by one or more Auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a maximum period of three years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 8. The Company's financial year shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year.

Art. 9. The Annual General Meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the last Friday in the month of April at 11.00 a.m.

If the said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day.

Art. 10. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without convening notices. The Board of Directors may decide that the shareholders wishing to attend the General Meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore.

Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 11. The General Meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company. It shall determine the appropriation and distribution of the net profits.

Art. 12. Under the provisions set forth in Article 72-2 of the amended law of August 10, 1915 on commercial companies, the Board of Directors is authorized to distribute interim dividends.

Art. 13. The law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, shall apply providing these Articles of Incorporation do not state otherwise.».

Fifth resolution

After examination of the balance sheet established as per December 31, 1998 which is approved by the present meeting, and on the basis of article 100 of the amended law of August 10, 1915 on commercial companies, the shareholders resolve, in consideration of encouraging forecasts, to continue the activities of the Company.

Sixth resolution

The shareholders resolve to set the number of Directors at three and that of the Auditors at one.

1) The following are appointed Directors:

- a) Mr Wayne Antony Stephen Page, certified accountant, residing in L-5657 Mondorf-les-Bains, 13, rue des Vignes,
- b) Mrs Anita Jane Winters - De Viell, Finance House Associate, residing in L-5465 Waldbredimus, 8, rue des Romains,
- c) IRELAND AND OVERSEAS ASSOCIATES LIMITED, a company with registered office in Dublin (Republic of Ireland).

2) The following is appointed Auditor:

FIDUPLAN S.A., with registered office in L-1635 Luxembourg, 87, allée Leopold Goebel.

Seventh resolution

The shareholders resolve to transfer the registered office of the Company to L-1750 Luxembourg, 34, avenue Victor Hugo.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergencies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, they signed with Us the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le huit juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Wayne Antony Stephen Page, certified accountant, demeurant à L-5657 Mondorf-les-Bains, 13, rue des Vignes.

2) Madame Anita Jane Winters - De Viell, Finance House Associate, demeurant à L-5465 Waldbredimus, 8, rue des Romains.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de FINANCIAL ADMINISTRATION SERVICES, S.à r.l., R.C. B. Numéro 50.689, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 22 mars 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 323 du 14 juillet 1995.

- Le capital social de la société est fixé à un million (1.000.000,-) de francs luxembourgeois (LUF), représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois (LUF) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Démission des gérants et décharge à leur donner.

2. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de 250.000,- LUF pour le porter de son montant actuel de 1.000.000,- LUF à 1.250.000,- LUF par la création et l'émission de 250 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1.000,- LUF chacune.

Souscription et libération des 250 actions nouvelles.

3. Transformation de la Société en une société anonyme avec effet à partir du 1^{er} janvier 1999.

4. Refonte complète des statuts de la Société.

5. Décision à prendre sur base de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.

6. Nomination de trois administrateurs et d'un commissaire aux comptes.

7. Transfert du siège social à L-1750 Luxembourg, 34, avenue Victor Hugo.

8. Divers.

Les associés ont ensuite abordé l'ordre du jour et ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

Les associés acceptent la démission des deux gérants et, par vote spécial, ils leur donnent décharge pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent cinquante mille (250.000,-) francs luxembourgeois (LUF) pour le porter de son montant actuel d'un million (1.000.000,-) de francs luxembourgeois (LUF) à un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs luxembourgeois (LUF) par la création et l'émission de deux cent cinquante (250) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois (LUF) chacune.

Les deux cent cinquante (250) actions nouvelles ont été entièrement souscrites et intégralement libérées en espèces par les actionnaires actuels au prorata de leurs participations dans la Société, ainsi qu'il a été prouvé par des justificatifs au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Troisième résolution

Les associés décident de transformer la société FINANCIAL ADMINISTRATION SERVICES (LUXEMBOURG), S.à r.l. en une société anonyme avec effet à partir du 1^{er} janvier 1999.

Quatrième résolution

En conséquence de la résolution qui précède il est procédé à une refonte complète des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de FINANCIAL ADMINISTRATION SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet les services d'assistance administrative sur les marchés financiers internationaux. La Société pourra notamment prêter ses services à des organismes de placement collectif et/ou d'autres personnes physiques ou morales considérées comme étant des professionnels du secteur financier en rapport avec des opérations portant sur des valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire et d'autres investissements. La Société pourra en outre prêter des services de domiciliation, de secrétariat, de comptabilité, de recrutement et autres et prendre toutes mesures ainsi que faire toutes opérations qu'elle jugera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs luxembourgeois (LUF), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois (LUF) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

Tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué dans la limite de ses pouvoirs.

Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois d'avril à 11.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour. Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Cinquième résolution

Après examen du bilan établi au 31 décembre 1998, lequel est approuvé par la présente assemblée, et sur base de l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les associés décident, eu égard aux perspectives encourageantes, de continuer les activités de la Société.

Sixième résolution

Les associés décident de fixer le nombre des administrateurs à trois et celui des commissaires à un.

1) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Wayne Antony Stephen Page, certified accountant, demeurant à L-5657 Mondorf-les-Bains, 13, rue des Vignes,

b) Madame Anita Jane Winters - De Viell, Finance House Associate, demeurant à L-5465 Waldbredimus, 8, rue des Romains,

c) IRELAND AND OVERSEAS ASSOCIATES LIMITED, une société avec siège social à (Republic of Ireland).

2) Est appelée aux fonctions de commissaire:

FIDUPLAN S.A., une société avec siège social à L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

Septième résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la Société à L-1750 Luxembourg, 34, avenue Victor Hugo.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: W. Page, A. Winters - De Viell, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 1999, vol. 117S, fol. 29, case 11. – Reçu 2.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 1999.

A. Schwachtgen.

(31944/230/296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

GODFROY & ASSOCIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 62.357.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le onze juin.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GODFROY & ASSOCIES S.A., ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B numéro 62.357, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 19 décembre 1997, publié au Mémorial C, numéro 220 du 7 avril 1998.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg,

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Marie-Jeanne Bastos, employée privée, demeurant à Larochette,

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Luc Braun, licencié en sciences économiques, demeurant à Schrassig.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

- Modification de l'article 3 alinéa 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Les actions sont exclusivement nominatives.»

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III. Qu'il résulte de cette liste de présence que les mille (1.000) actions représentant l'intégralité du capital social de un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- LUF) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix la résolution suivante, qui a été adoptée à l'unanimité:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de modifier l'article 3 alinéa 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. Alinéa 2.** Les actions sont exclusivement nominatives.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, qui sont tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Lutgen, M.-J. Bastos, L. Braun, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 1999, vol. 117S, fol. 37, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 1999.

P. Frieders.

(31962/212/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

GODFROY & ASSOCIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 62.357.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 1999.

P. Frieders.

(31963/212/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

EXMAR LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1022 Luxembourg, 9, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 35.901.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration de la société EXMAR LUX S.A. en date du 23 avril 1999, il résulte les décisions suivantes:

- MM. Patrick De Brabandere, Paul C. Young, Peter Raes et Michael Steimler ont été cooptés Administrateurs.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société EXMAR LUX S.A. en date du 28 mai 1999, il résulte les décisions suivantes:

- Les mandats de MM. Marc Saverys, Nicolas Saverys, Ludwig Criel et Leo Cappoen en tant qu'Administrateurs sont renouvelés pour trois ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle en 2002.

- Le mandat de KPMG AUDIT en tant que Réviseur d'Entreprises est renouvelé pour trois ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle en 2002.

- L'élection définitive de MM. Patrick De Brabandere, Paul C. Young, Peter Raes et Michael Steimler en tant qu'Administrateurs est actée. Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle en 2002.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 1999.

EXMAR LUX S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 1999, vol. 525, fol. 41, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31940/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

GROSVENOR INVESTMENTS (PORTUGAL) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 60.936.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 10 septembre 1997, acte publié au Mémorial C n° 722 du 29 décembre 1997. Modifiée par-devant le même notaire en date du 24 octobre 1997, acte publié au Mémorial C n° 101 du 17 février 1998 et en date du 8 juillet 1998, acte publié au Mémorial C n° 748 du 11 octobre 1998

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 1999, vol. 525, fol. 29, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GROSVENOR INVESTMENTS (PORTUGAL) S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

(31967/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

GROSVENOR LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 57.162.

Constituée par-devant Me Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 29 novembre 1996, acte publié au Mémorial C n° 93 du 27 février 1997. Modifiée par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en remplacement de son collègue, Me Gérard Lecuit, lequel est dépositaire de la minute de l'acte, en date du 24 mars 1997, acte publié au Mémorial C n° 378 du 15 juillet 1997. Modifiée par-devant M^e Gérard Lecuit en date du 24 octobre 1997, acte publié au Mémorial C n° 101 du 17 février 1998.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 1999, vol. 525, fol. 29, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GROVESNOR LUXEMBOURG S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

(31968/528/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

FENI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 33.791.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires
qui s'est tenue en date du 8 juillet 1999 à Luxembourg*

1. L'assemblée décide révoquer, avec effet immédiat, les administrateurs de la société Messieurs Charles Ewert, Joseph Wilwert et Alberto de Vita et de nommer pour un terme d'un an les suivants comme administrateurs: Madame Maggy Kohl, Luxembourg, Mr Rui F.da Costa, Luxembourg, et la société MEDIATOR HOLDINGS Inc, ayant son siège social à Tortola, Road Town, Mill Mall (Iles Vierges Britanniques).

2. L'assemblée décide de révoquer, avec effet immédiat, le commissaire aux comptes T.A. ASSOCIATES, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg 9B, boulevard du Prince Henri, et de nommer en tant que nouveau commissaire la FIDUCIAIRE DE L'ALLIANCE EUROPEENNE, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

3. A l'unanimité des voix, l'assemblée décide de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la société à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

Luxembourg, le 8 juillet 1999.

Pour extrait conforme
M. Kohl

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 1999, vol. 525, fol. 48, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31943/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

EUROPÄISCHES RENTEN INSTITUT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 218, route de Longwy.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration

Sont présents ou représentés:

Monsieur Vincent J. Derudder faisant fonction de Président de séance

Monsieur Michael Ehlert faisant fonction de Secrétaire

Monsieur Andrew Peat

Après délibération et discussion sur l'ordre du jour proposé par le Président pour la réunion, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

1)- Le Conseil prend note des statuts de la société tels qu'enregistrée en date de ce jour par acte reçu par M^e André Schwachtgen, Notaire de résidence à Luxembourg.

2)- Le Conseil procède aux nominations suivantes:

- Monsieur Andrew Peat est nommé Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Vincent J. Derudder est nommé Administrateur-Délégué avec délégation de signature individuelle et droit de délégation

3)- Madame Christine Picco est chargée de l'application de ces décisions et de leur enregistrement.

V. J. Derudder

M. Ehlert

Président

Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 1999, vol. 525, fol. 44, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31937/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

FINANCIAL INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 26.858.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de la société,
tenue le 18 juin 1999 à 10.00 heures précises à Luxembourg*

Troisième résolution

L'assemblée générale réélit le commissaire aux comptes en place pour une nouvelle période d'une année qui s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale statutaire devant se tenir l'avant dernier vendredi du mois de juin 2000 ou à toute prorogation du report de celle-ci.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Signature
Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 1999, vol. 525, fol. 38, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31945/651/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

FINANCIAL INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 26.858.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, en date du 7 juillet 1999, vol. 525, fol. 36, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 1999.

Pour la société
Signature

(31946/651/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

FINHOTEL S.A.H., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 34.195.

Les soussignés Jean Reuter, Carlo Meis, Francis Clausse, administrateurs, et Marc Steines, commissaire, ont démissionné, avec effet au 30 juin 1999.

Le siège de la société est dénoncé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 9 juillet 1999.

Pour copie conforme
J. Reuter

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 1999, vol. 525, fol. 47, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31949/517/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

FLEX FINANCE A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

AUFLÖSUNG*Auszug*

Es ergibt sich aus einer Urkunde aufgenommen durch Notar Edmond Schroeder, mit dem Amtssitze in Mersch am 22. März 1999, eingetragen in Mersch am 30. März 1999 in Band 409, Folio 4, Case 6,

dass auf Grund von Abtretungen alle Aktien nunmehr von einem einzigen Aktionär gehalten werden,

dass dieser ausdrücklich erklärt hat die Gesellschaft auflösen zu wollen,

dass derselbe Aktionär die Satzungen der Gesellschaft sowie deren finanzielle Situation genau kennt,

dass den Verwaltungsratsmitgliedern und dem Aufsichtskommissar volle Entlastung für ihre Tätigkeit erteilt worden ist,

dass die Abwicklung der Gesellschaft abgeschlossen ist unbeschadet der Tatsache, dass der alleinige Aktionär persönlich für eventuelle Verbindlichkeiten der Gesellschaft haftet,

dass die Geschäftsbücher und Unterlagen der aufgelösten Gesellschaft während fünf Jahren aufbewahrt bleiben in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Für Auszug, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Mersch, den 8. Juli 1999.

E. Schroeder.

(31954/228/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

FINIPLOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 69.174.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le quinze juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FINIPLOM S.A., ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}, R.C. Luxembourg section B numéro 69.174, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 mars 1999, non encore publié au Mémorial C, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 1^{er} avril 1999, non encore publié au Mémorial C.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Le président désigne comme secrétaire Madame Brigitte Wahl-Schiltz, employée privée, demeurant à Hunsdorf.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital de la Société à concurrence de EUR 3.435.000,- pour le porter de EUR 50.000,- à EUR 3.485.000,- par la création de 6.870 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 500,- chacune investies des mêmes droits et obligations que les actions anciennes.

2. Souscription et libération des 6.870 actions nouvelles par la société anonyme FINOIL S.p.A., avec siège à I-Milan, par l'apport de 19.366.742 actions, soit 99,8287% du capital de la société anonyme de droit italien IPLM S.A., avec siège à I-Milan, Piazza Velasca 5 (Italie).

3. Modification subséquente de l'article 3 des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois millions quatre cent trente-cinq mille Euros (3.435.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de cinquante mille Euros (50.000,- EUR) à trois millions quatre cent quatre-vingt-cinq mille Euros (3.485.000,- EUR), par la création et l'émission de six mille huit cent soixante-dix (6.870) actions nouvelles de cinq cents Euros (500,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Pour autant que de besoin les actionnaires actuels déclarent expressément renoncer à leur droit de souscription préférentiel.

Deuxième résolution

Les six mille huit cent soixante-dix (6.870) actions nouvellement émises sont intégralement souscrites de l'accord de tous les actionnaires par la société anonyme de droit italien FINOIL S.p.A., ayant son siège social à Milan, Piazza Velasca 5 (Italie), et entièrement libérées moyennant apport de dix-neuf millions trois cent soixante-six mille sept cent quarante-deux (19.366.742) actions de la société anonyme de droit italien IPLM S.p.A., ayant son siège social à Milan, Piazza Velasca 5 (Italie), représentant une participation de 99,8287% du capital de ladite société IPLM S.p.A.; ces actions évaluées à trois millions quatre cent trente-cinq mille Euros (3.435.000,- EUR).

Cet apport fait l'objet d'un rapport descriptif établi par le réviseur d'entreprises indépendant INTERAUDIT, S.à r.l. de Luxembourg, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie. Luxembourg, le 31 mai 1999.»

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à trois millions quatre cent quatre-vingt-cinq mille euros (3.485.000,- EUR) divisé en six mille neuf cent soixante-dix (6.970) actions de cinq cents euros (500,- EUR) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ cent dix mille francs luxembourgeois, compte tenu du fait qu'il s'agit d'une augmentation de capital d'une société luxembourgeoise par l'apport de 99,8287% des actions émises d'une société de capitaux ayant son siège social établi dans un état membre de la Communauté Economique Européenne avec perception par l'administration de l'Enregistrement luxembourgeois du droit fixe, en application de la directive européenne du 19 juillet 1969 (335), modifiée par les directives du 9 avril 1973 et du 10 juin 1985.

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de l'augmentation du capital social est évalué à 138.657.556,50 LUF. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: P. Marx, B. Schiltz, A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 juin 1999, vol. 506, fol. 61, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 juillet 1999.

J. Seckler.

(31952/231/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

FINIPLOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 69.174.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 juillet 1999.

J. Seckler.

(31953/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

G.F. CONSULTANT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 161, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 61.175.

Le Conseil d'Administration de la Société GF CONSULTANT S.A., Société Anonyme s'est réuni au 161, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

La réunion a été convoquée le 4 janvier 1999 à 8.00 heures, par Monsieur Pédro Dos Santos, gérant de la Société.

Personnes présentes lors de la réunion: Melle Stéphanie Fouré
Monsieur Gérard Fouré
Monsieur Pédro Dos Santos

Ordre du jour:

Démission du gérant de la Société Monsieur Pédro manuel Dos Santos

Nomination du nouveau Gérant Monsieur Gérard Fouré.

Pouvoirs de signature

Le Conseil d'Administration à l'unanimité, accepte la démission de Monsieur Pédro Dos Santos, ainsi que la nomination de Monsieur Gérard Fouré.

Tous pouvoirs de signature ainsi que l'entière responsabilité d'engager la société vis-à-vis de tiers sont délégués à Monsieur Gérard Fouré., qui s'engage à diriger celle-ci en bon père de famille.

Fait à Luxembourg, le 4 janvier 1999.

G.F. CONSULTANT S.A.

P. Dos Santos P.o. S. Fouré G. Fouré
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 1999, vol. 525, fol. 39, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31959/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

INSINGER FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 51.323.

Le bilan au 30 septembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 1999, vol. 517, fol. 79, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(31979/631/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

INSINGER FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 51.323.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire en date du 21 mai 1999,
- les comptes au 31 décembre 1998 sont approuvés à l'unanimité;
- décharge est accordée aux administrateurs et au commissaire pour l'exécution de leurs mandats au 31 décembre 1998. Les mandats sont reconduits jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale statutaire.
Luxembourg, le 7 juillet 1999.

Copie certifiée conforme
d'ordre et pour le compte de
MAITLAND MANAGEMENT SERVICES S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 1999, vol. 517, fol. 79, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31982/631/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

HOLDING DU VENETO, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 43.164.

Constitution	23 février 1993	Mém. C, 1993, p. 11.954
Modifications statutaires	1 ^{er} juillet 1993	Mém. C, 1993, p. 17.871
	29 décembre 1995	Mém. C, 1996, p. 3.088
	28 août 1996	Mém. C, 1996, p. 22.948
	11 novembre 1998	Mém. C, 1999, p. 2.827

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le trois juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding HOLDING DU VENETO («la Société»), avec siège social à Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

La Société est immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 43.164.

Bureau

La séance est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Maître Pierre Berna, avocat, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant à Mamer.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, employé privé, demeurant à Bertrange.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille cinquante (1.050) actions d'une valeur nominale de dix mille (LUF 10.000,-) francs Luxembourgeois chacune représentant l'intégralité du capital social de dix millions cinq cent mille (LUF 10.500.000,-) francs luxembourgeois sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Réduction du capital social à concurrence de neuf millions (LUF 9.000.000,-) de francs luxembourgeois par remboursement aux actionnaires

- Annulation des actions et des certificats d'actions

- Modification afférente de l'article 3 des statuts

2. Divers

L'assemblée après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le président, et après s'être régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide, à l'unanimité, de réduire le capital social à concurrence de neuf millions (LUF 9.000.000,-) de francs luxembourgeois représenté par neuf cents (900) actions d'une valeur nominale de dix mille (LUF 10.000,-) francs luxembourgeois, pour le réduire de son montant actuel de dix millions cinq cent mille (LUF 10.500.000,-) francs luxembourgeois à un million cinq cent mille (LUF 1.500.000,-) francs luxembourgeois.

Cette réduction du capital est réalisée par remboursement aux actionnaires en proportion de leur participation respective.

A la suite de cette réduction du capital, les actions respectives sont annulées ainsi que les certificats d'actions numéros 6, 7, 12, 19, 20, 21, 22, 33, 34, 35 et 36 représentant neuf cents (900) actions d'une valeur nominale de dix mille (LUF 10.000,-) francs luxembourgeois chacune.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour fixer les modalités et conditions de l'exécution de la décision de réduction du capital.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la réduction du capital qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à un million cinq cent mille (LUF 1.500.000,-) francs luxembourgeois, divisé en cent cinquante (150) actions d'une valeur nominale de dix mille (LUF 10.000,-) francs luxembourgeois chacune, entièrement libérées.»

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le président lève la séance à 15.00 heures.

Dont procès-verbal, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Berna, F. Stolz-Page, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1999, vol. 117S, fol. 25, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 1999.

A. Schwachtgen.

(31973/230/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

HOLDING DU VENETO, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 43.164.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 579 du 3 juin 1999 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 1999.

A. Schwachtgen.

(31974/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

FINIMVEST PRIMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 32.538.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 1999, vol. 525, fol. 46, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 1999.

Pour la société FINIMVEST PRIMA, S.à r.l.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(31950/687/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

FINIMVEST SECONDO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 32.539.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 1999, vol. 525, fol. 46, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 1999.

Pour la société FINIMVEST SECONDO, S.à r.l.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(31951/687/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

FRAMEC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 51.434.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 1999, vol. 525, fol. 46, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 1999.

FRAMEC INTERNATIONAL S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(31956/687/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

FUNDMAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 9.714.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1999, vol. 525, fol. 20, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

J. Lorang

Administrateur

(31957/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

GAT S.A., Société Anonyme

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 47.611.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 9 juillet 1999, vol. 525, fol. 44, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 1999.

(31958/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

GIM FUND, FC PI.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 60.668.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 1999, vol. 522, fol. 87, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 1999.

P. Schott

Sous-directeur

(31960/052/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

G.I.T.E.N., GROUPE INTERNATIONAL DES TECHNOLOGIES NATURELLES, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 41.153.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 9 juillet 1999, vol. 525, fol. 44, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 1999.

Signatures.

(31961/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

INTERNATIONAL FURNITURE CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 31.365.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société tenue le 17 juin 1999 à 10.00 heures précises au siège social de la société

Résolution unique

L'Assemblée Générale approuve les réélections des trois administrateurs et du commissaire aux comptes de la société avec effet à compter du 5 août 1999 pour une nouvelle période de six ans. Leurs mandats prendront fin lors de la prochaine assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra en 2001.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme

P. Del Bue

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 1999, vol. 525, fol. 36, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31985/651/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

GOLDEN ART, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 58.892.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 1999, vol. 525, fol. 46, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 juillet 1999.

Pour la société
GOLDEN ART, S.à r.l.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

(31964/687/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

CONNORD INVESTMENTS, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 36.712.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 1999, vol. 525, fol. 45, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 juillet 1999.

P. Schott
Sous-directeur

(31965/052/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

GROSVENOR FIRST EUROPEAN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 60.935.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 10 septembre 1997, acte publié au Mémorial C n° 723 du 30 décembre 1997. Modifiée par-devant le même notaire en date du 4 décembre 1997, acte publié au Mémorial C n° 194 du 31 mars 1998. Modifiée par-devant le même notaire en date du 28 mai 1998, acte publié au Mémorial C n° 630 du 4 septembre 1998, modifiée par-devant le même notaire en date du 25 février 1999, acte en voie de publication.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 1999, vol. 525, fol. 29, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GROVESNOR FIRST EUROPEAN
PROPERTY INVESTMENTS S.A.
KPMG FINANCIAL ENGINEERING
Signature

(31966/528/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

GRUPPO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 64.345.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 9 juillet 1999, vol. 525, fol. 44, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 1999.

(31969/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

HELKA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 54, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 16.775.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 1999, vol. 525, fol. 49, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 1999.

G. Ludovissy
Avocat-avoué

(31970/309/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

HERITAM, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 56.140.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 1999, vol. 525, fol. 45, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 juillet 1999.

P. Schott
Sous-Directeur

(31971/052/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

HERITAM, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 56.140.

MINUTES

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires s'est tenue le 17 mai 1999 à 10 h 30.

L'Assemblée Générale est ouverte à 10 h 30 heures dans les locaux de la BANQUE PICTET (LUXEMBOURG) S.A.

Madame Dominique Brankaer officie comme Président de séance, Madame Michèle Berger comme secrétaire, Madame Dodds est nommée scrutateur.

Les actionnaires ont été dûment convoqués, la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Le Président lit l'ordre du jour.

Le Président lit le rapport du Conseil d'Administration.

Le Secrétaire lit le rapport du réviseur d'entreprises.

Après discussion, l'Assemblée Générale prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Approuve les rapports du Conseil d'Administration et du réviseur d'Entreprises.

2. Approuve les comptes annuels au 31 décembre 1998.

3. Décide de procéder au report à nouveau.

4. Décharge les administrateurs et le réviseur de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions durant l'année écoulée.

5. Réélit les administrateurs suivants pour l'exercice 1999:

M. Carlos Esteve

M. Istvan Szoke

M. Patrick Schott

M. Frédéric Fasel

M. Ghislain Van Deuren

M. Pierre-Alain Eggly

Mme Ailbhe Jennings

6. Ratifie de la cooptation de Monsieur Patrick Schott en remplacement de Monsieur Pierre Grandjean et de Monsieur Pierre-Alain Eggly en remplacement de Monsieur Philippe de Fays.

7. Reconduit le mandat du réviseur d'entreprises pour l'exercice 1999

L'Assemblée Générale est levée à 11.45 heures.

D. Brankaer

Président

M. Berger

Secrétaire

C. Dodds

Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 1999, vol. 517, fol. 69, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31972/052/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

INNOVEL S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
R. C. Luxembourg B 14.369.

Constituée par-devant M^e Tom Metzler, notaire alors de résidence à Redange-sur-Attert, en date du 13 novembre 1976, acte publié au Mémorial C n° 292 du 29 décembre 1976, modifiée par-devant M^e Lucien Schuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 décembre 1978, acte publié au Mémorial C n° 111 du 18 mai 1979, modifiée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Mersch, en date du 23 octobre 1987, acte publié au Mémorial C n° 19 du 21 janvier 1988.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 1999, vol. 517, fol. 77, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INNOVEL S.A.H.
KPMG FINANCIAL ENGINEERING
Signature

(31978/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

LILUX MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 42.279.

Les comptes annuels au 31 mars 1999, enregistrés à Luxembourg, le 12 juillet 1999, vol. 517, fol. 81, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 1999.

Signatures.

(31999/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999.

FIDELITY FUNDS - MALAYSIA FUND.

*Reinstatement of Calculation of the Net Asset Value and
Re-opening of the Fund of Redemption only*

Shareholders of FIDELITY FUNDS - MALAYSIA FUND («Fund») are advised that the Board of Directors of FIDELITY FUNDS has decided, with immediate effect, to reinstate the calculation of the Net Asset Value and dealing in the Fund and to re-open the Fund for redemptions only.

Shareholders may switch out of the Fund or sell their holding in the Fund in the normal way in accordance with Section II of the Prospectus.

In view of the profits tax system currently in place in Malaysia and in order to protect existing shareholders against the possible dilutory effect of new investments into the Fund, the Fund will remain closed for subscriptions until further notice. However, Directors will continue to monitor the situation in Malaysia with a view to re-opening the Fund for subscriptions as soon as practicable. In addition, Directors may decide to re-open the Fund for subscriptions if it becomes uneconomic to continue operations without so doing.

(03875/584/16)

By order of the Board of Directors.

NFM TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 200, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 47.909.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi, 1^{er} octobre 1999 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du réviseur d'entreprises;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998;
3. Affectation des résultats au 31 décembre 1998;
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue;
5. Nominations statutaires;
6. Désignation d'un réviseur d'entreprises externe conformément à l'article 256 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
7. Divers.

I (03737/528/19)

Le Conseil d'Administration.

**SANTANDER INTERNATIONAL FUND, SICAV,
Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 40.172.

Notice is hereby given to the shareholders that an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders of SANTANDER INTERNATIONAL FUND, SICAV will be held at the offices of BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, on October 1st 1999 at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. To amend Art. 27 of the Articles of Incorporation, first sentence, so as to be read as follows:
«The Company shall enter into an Investment Management Agreement with SANTANDER MANAGEMENT INC. whereunder such Company will act as an Investment Manager to manage the Company's portfolio»
2. Miscellaneous

A quorum of presence of one half of the capital of the Company and a majority of two thirds of the shares present or represented are required to adopt the resolutions based on the above agenda.

In order to attend the Meeting, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the Meeting with BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

I (03849/584/22)

The Board of Directors.

TARGET INTERNATIONAL GROWTH FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 23.211.

Notice is hereby given that an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders of TARGET INTERNATIONAL GROWTH FUND (the «Fund») will be held at the registered office of BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, on *September 30, 1999* at 3.00 p.m. with the following agenda:

Agenda:

1. To resolve upon the liquidation of the Fund.
2. To appoint a liquidator.

The Meeting convened for the same purpose to be held on August 23, 1999 had to be adjourned for lack of quorum. Shareholders are advised that at this meeting no quorum is required for the holding of the meeting and decisions on the agenda, in order to be validly taken require a majority vote in favour of such decision of 2/3 of the shares represented at the meeting.

If the resolutions are passed, purchases of shares in TARGET INTERNATIONAL GROWTH FUND will cease with effect from October 1, 1999 and repurchase orders will be accepted until September 30, 1999.

Shareholders who are not able to attend this Extraordinary General Meeting of shareholders are requested to execute a proxy available at the registered office of the Fund, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg and return it to the Fund prior to the date of the Meeting.

II (03754/584/24)

The Board of Directors.

FINANCIAL RIDGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 49.401.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 23 septembre 1999 à 15.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 1996;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Démission du conseil d'administration et élection des nouveaux administrateurs;
5. Transfert du siège;
6. Divers.

II (03764/595/17)

Le Conseil d'Administration.

IBC INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 52.765.

The Shareholders of IBC INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A. are hereby convened to attend the

ORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders to be held at the registered office on *September 22, 1999* at 2.00 p.m. to deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Presentation of the Report (from Management & from Statutory Auditor);
2. Approval of the annual accounts and dividend distribution;
3. Discharge to the Directors and to the Statutory Auditor for their services;
4. Appointment of the Directors and the Statutory Auditor;
5. Redemption by the company of its own shares;
6. Conversion of Debentures into shares;
7. Miscellaneous.

In order to attend the Meeting of the company, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the Meeting at the registered office of the company. The Shareholders who can not attend the Meeting in person are invited to send a duly completed and signed proxy form to the registered office of the company to arrive not later than five clear days before the Meeting.

Proxy forms will be sent to the registered Shareholders with a copy of this notice and can also be obtained from the registered office.

II (03791/710/24)

The Board of Directors.

BERETTA (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 56.553.

The Shareholders of BERETTA (LUXEMBOURG) S.A. are hereby convened to attend the

ORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders to be held extraordinarily on *September 22, 1999* at 11.30 a.m. at the registered office to deliberate on the following agenda:

Agenda:

- To accept the resignation of Mrs Ariane Slinger as a Director of the company with immediate effect
- To grant full discharge to the Director from further responsibilities in respect of the carrying out of her respective duties until her resignation
- To appoint with immediate effect Mrs Christelle Ferry as a Director of the company, her term of office expiring at the General Meeting of the year 2004
- To renew the term of office of the three other Directors and the statutory auditor, their term of office expiring at the General Meeting of the year 2004
- Miscellaneous.

In order to attend the Meeting of the company, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five working days before the Meeting at the registered office of the company. The Shareholders who can not attend the Meeting in person are invited to send a duly completed and signed proxy form to the registered office of the company to be received not later than five working days before the Meeting.

II (03792/710/23)

The Board of Directors.

PLANTATIONS DES TERRES ROUGES LIMITED,
Exempted Company au Capital social: 2.270.550.000,- Vatu.
Siège social: République de Vanuatu, Kumul Highway, BP 29, Port-Vila.
R. C. Port-Vila 3.633.

Nous avons l'honneur de vous informer que les actionnaires sont convoqués pour le *mardi 21 septembre 1999* à 10.00 heures, au 4, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, en

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. - Transfert du siège social vers le Luxembourg, 4, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg.
2. - Modification de la monnaie du bilan en Euro.
3. - Divers.

Les titulaires d'actions nominatives, immatriculées cinq jours au moins avant la réunion, y seront admis sans autre formalité.

Les propriétaires d'actions au porteur devront, cinq jours au moins avant la réunion, déposer leurs titres, ou en faire justifier l'immobilisation par un agent de change, une banque ou un établissement financier:

- au siège social, Kumul Highway, B.P. n° 29, Port-Vila (République de Vanuatu);
- ou chez la C.I.C. PARIS, 4, rue des Chauffours, F-95014 Cergy-Pontoise;
- ou chez la BANQUE NATIONALE DE PARIS (LUXEMBOURG), 24, boulevard Royal, L-2952 Luxembourg.

Pour vous permettre de vous faire représenter à cette assemblée, nous vous adressons, ci-joint un pouvoir que vous pourrez retourner à PLANTATIONS DES TERRES ROUGES LIMITED, 4, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg.

II (03802/000/24)

Le Conseil d'Administration.
